

Mr. KATZ-SUCHY (Poland) declared that he was willing to accept a vote by show of hands on paragraph 7.

Mr. ENTEZAM (Iran) asked for a vote by roll-call.

The PRESIDENT put paragraph 7 to the vote.

A vote was taken by roll-call, as follows:

Australia, having been drawn by lot by the President, voted first.

In favour: Byelorussian Soviet Socialist Republic, Czechoslovakia, Poland, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, Yugoslavia.

Against: Australia, Belgium, Bolivia, Brazil, Canada, Chile, China, Colombia, Denmark, Dominican Republic, Ecuador, Egypt, El Salvador, Ethiopia, France, Greece, Guatemala, Honduras, Iceland, India, Iran, Iraq, Lebanon, Liberia, Luxembourg, Netherlands, New Zealand, Nicaragua, Norway, Pakistan, Panama, Paraguay, Peru, Philippines, Saudi Arabia, Siam, Sweden, Syria, Turkey, Union of South Africa, United Kingdom, United States of America, Venezuela, Yemen, Afghanistan, Argentina.

Abstaining: Burma, Haiti, Israel, Uruguay.

The result of the vote was 6 in favour, 46 against and 4 abstentions.

The paragraph was rejected.

The PRESIDENT called for a vote by show of hands on paragraph 8.

The paragraph was rejected by 36 votes to 6, with 11 abstentions.

The PRESIDENT called for a vote by show of hands on paragraphs 9 to 13.

The paragraphs were rejected by 40 votes to 6, with 5 abstentions.

The PRESIDENT put the Polish draft resolution as a whole to the vote.

The draft resolution was rejected by 40 votes to 6, with 7 abstentions.

The meeting rose at 7.35 p.m.

TWO HUNDRED AND FIFTEENTH PLENARY MEETING

*Held at Flushing Meadow, New York,
on Monday, 16 May 1949, at 9.15 p.m.*

President: Mr. H. V. EVATT (Australia).

172. Refugees and displaced persons: report of the Third Committee (A/871)

In the absence of the Rapporteur, the PRESIDENT submitted to the General Assembly the Third Committee's report and the accompanying draft resolution (A/871), and the Polish draft resolution (A/883).

Mr. ALTMAN (Poland) reminded the General Assembly that the question of refugees and displaced persons was on its agenda for the fourth time. That problem should have been solved long since; unfortunately it had not, and four years after the end of hostilities there were still, in the western zones of Germany and Austria, a

M. KATZ-SUCHY (Pologne) déclare qu'il est prêt à accepter un vote à main levée sur le paragraphe 7.

M. ENTEZAM (Iran) demande qu'il soit procédé au vote par appel nominal.

Le PRÉSIDENT met aux voix le paragraphe 7.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par l'Australie, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, Pologne, République socialiste d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Votent contre: Australie, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Egypte, Salvador, Éthiopie, France, Grèce, Guatemala, Honduras, Islande, Inde, Iran, Irak, Liban, Libéria, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Arabie saoudite, Siam, Suède, Syrie, Turquie, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique, Venezuela, Yémen, Afghanistan, Argentine.

S'abstiennent: Birmanie, Haïti, Israël, Uruguay.

Il y a 6 voix pour, 46 voix contre, et 4 abstentions.

Le paragraphe est rejeté.

Le PRÉSIDENT met aux voix le paragraphe 8; le vote a lieu à main levée.

Par 36 voix contre 6, avec 11 abstentions, le paragraphe est rejeté.

Le PRÉSIDENT met aux voix les paragraphes 9 à 13; le vote a lieu à main levée.

Par 40 voix contre 6, avec 5 abstentions, les paragraphes 9 à 13 sont rejetés.

Le PRÉSIDENT met aux voix l'ensemble du projet de résolution de la Pologne.

Par 40 voix contre 6, avec 7 abstentions, le projet de résolution est rejeté.

La séance est levée à 19 h. 35.

DEUX CENT QUINZIÈME SEANCE PLÉNIÈRE

*Tenue à Flushing Meadow, New-York,
le lundi 16 mai 1949, à 21 h. 15.*

Président: M. H. V. EVATT (Australie).

172. Réfugiés et personnes déplacées: rapport de la Troisième Commission (A/871)

En l'absence du Rapporteur, le PRÉSIDENT présente à l'Assemblée le rapport de la Troisième Commission et le projet de résolution qui l'accompagne (A/871), ainsi qu'un projet de résolution de la Pologne (A/883).

M. ALTMAN (Pologne) rappelle que c'est la quatrième fois que le problème des réfugiés et personnes déplacées est porté à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Ce problème aurait dû être résolu depuis longtemps; malheureusement, il n'en a pas été ainsi. Quatre ans après la fin des hostilités, il reste, dans la zone occidentale de

million refugees and displaced persons for whom the war had not yet ended and who had not returned to their normal lives.

The most numerous of those unfortunate victims of the Second World War were the Poles. Polish citizens were also the most numerous amongst those who were being scattered throughout Western Europe and overseas, and were often condemned to unbearable and shameful living and working conditions. His Government was, therefore, most deeply interested in the solution of the problem of refugees and displaced persons.

That problem would have been settled long ago, had the earlier General Assembly resolutions on the matter been implemented. Those resolutions, and more particularly resolution 136 (II) of 17 November 1947, had stated that "the main task concerning displaced persons is to encourage and assist in every possible way their early return to their countries of origin".

Instead of implementing those decisions the United Kingdom, United States, and French occupation authorities were sabotaging repatriation either for political purposes or to further the material interests of certain countries. Indeed, far from being facilitated, repatriation was being systematically sabotaged. The United Kingdom, United States and French authorities and the International Refugee Organization completely disregarded the General Assembly's decisions and humanitarian principles in regard to displaced persons in the camps. Those expressing a desire to return to their homes were intimidated. Camp officials, mainly recruited from among war criminals, traitors and fugitives from justice, resorted, in the camps, to violence, provocation and terror when displaced persons tried to get in touch with the repatriation missions and made no secret of their intention to return to their countries. Every effort was being made in the camps to foster and increase enmity towards the displaced persons' countries of origin by encouraging the activities of various committees, organizations, centres and groups, often under the guidance of former Hitlerite agents who strove to sabotage repatriation. Action was taken against those responsible for the dissemination of any authentic information on the people's democracies or the USSR. Displaced persons were forced to read aloud papers filled with lies and slander intended to intimidate them and keep them in the camps. Private correspondence of Polish nationals was often strictly censored by the camp administrations. Some camps had prisons into which were thrown persons who had openly admired their countries or had expressed their intention of returning to them.

His delegation had, during the discussion of that question in the Third Committee, quoted dozens of facts illustrating the various ways in which repatriation was being obstructed.¹ Hundreds of thousands of displaced persons were still unable to decide freely whether to return home, thus becoming pawns in a criminal political game.

According to the General Assembly decisions, emigration should be used as a last resort in the

¹ See *Official Records of the third session of the General Assembly, Part II, Third Committee, 228th meeting.*

l'Allemagne et de l'Autriche, un million de réfugiés et de personnes déplacées pour qui la guerre n'est pas encore terminée et qui n'ont pas repris leur vie normale.

De cette énorme masse de victimes de la deuxième guerre mondiale, les Polonais forment le groupe le plus important. Les citoyens polonais sont aussi les plus nombreux parmi ceux que l'on disperse dans toute l'Europe occidentale et outre-mer, en les condamnant souvent à des conditions de vie et de travail insupportables et honteuses. Le Gouvernement polonais porte donc le plus vif intérêt à la solution du problème des réfugiés et personnes déplacées.

Ce problème serait classé depuis longtemps si les résolutions antérieures de l'Assemblée générale à ce sujet avaient été appliquées. Ces résolutions, et plus particulièrement la résolution 136 (II) du 17 novembre 1947, affirmaient que "la principale tâche relative aux personnes déplacées est d'encourager et de faciliter par tous les moyens possibles leur prompt retour dans leur pays d'origine".

Au lieu d'appliquer ces décisions, les autorités d'occupation anglo-américaines et françaises sabotent le rapatriement, soit pour atteindre des objectifs politiques, soit pour satisfaire les intérêts matériels de certains pays; le rapatriement n'est pas facilité, mais bien au contraire, saboté systématiquement. Les autorités anglo-américaines et françaises et l'Organisation internationale pour les réfugiés font fi des décisions de l'Assemblée générale et des principes humanitaires à l'égard des personnes déplacées groupées dans les camps. On terrorise ceux qui expriment le désir de regagner leurs foyers. L'administration des camps, recrutée principalement parmi les criminels de guerre, les traîtres et les repris de justice, applique dans les camps des méthodes de violence, de provocation et de terreur à l'égard de ceux qui s'efforcent d'entrer en contact avec les missions de rapatriement et qui ne dissimulent pas leur intention de retourner dans leur patrie. Dans les camps, on s'emploie à stimuler et à aggraver les tendances hostiles à l'égard des pays d'origine des personnes déplacées en favorisant l'activité de différents comités, organisations, centres et groupes dirigés très souvent par d'anciens agents hitlériens, qui s'efforcent de saboter le rapatriement. Toute information véridique sur les pays de démocratie populaire et sur l'URSS devient l'occasion de poursuites. Dans les camps, les personnes déplacées sont obligées de lire à haute voix des journaux remplis de mensonges et de calomnies et visant à les terroriser et à les maintenir dans les camps. La correspondance personnelle des ressortissants polonais est souvent soumise à un contrôle sévère par l'administration des camps. Certains camps disposent de prisons où l'on jette les personnes coupables d'avoir déclaré admirer leur patrie et d'avoir manifesté l'intention d'y retourner.

La délégation polonaise a cité, lors de l'examen de cette question à la Troisième Commission, des dizaines de faits qui montrent les procédés mis en œuvre pour saboter le rapatriement.¹ Des centaines de milliers de personnes déplacées sont toujours privées de la possibilité de prendre une libre décision quant à leur retour dans leurs foyers et sont ainsi victimes d'un criminel jeu politique.

L'émigration, d'après les décisions de l'Assemblée générale, devrait être la dernière ressource

¹ Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, deuxième partie, Troisième Commission, 228^{ème} séance.*

solution of the refugee and displaced persons problem; it had, however, become the main purpose. The occupation authorities in the western zones of Germany and Austria had transformed the displaced persons camps into recruiting centres for cheap labour for Western Europe and overseas countries. That recruiting programme had developed into a veritable slave market. By means of threats, blackmail, starvation, and terror, those morally broken people were prevailed upon to agree to emigrate. Displaced persons camps abounded in agents of capitalist firms, merchants and manufacturers engaged exclusively in the human market. More than two hundred foreign representatives were attached to the Military Command of the United States zone, to deal with the emigration of displaced persons to such countries as the United States of America, the United Kingdom, Canada, France, Belgium, the Argentine, Venezuela, Australia, etc. Those merchants had free access to the camps, where some of them were setting up agencies. The agents of the IRO had developed into purveyors of cheap labour; they visited all the camps in the western zones where, as could be seen from an article in *Reader's Digest*, they chose those persons who seemed most suitable.

A criminal act was thus being perpetrated, under the aegis of the IRO and the occupation authorities in the western zones, against those war-tested victims. Mr. Altman mentioned a resolution under which the Polish Servicemen's Association in the British zone of Germany — an association hostile to the Polish Government — protested against the recruiting methods used, which were reminiscent of choosing slaves at a market. The slave traders tried to obtain cheap labour, the exploitation of which was not restricted by any law.

International traditions and customs, which were respected in civilized countries, had been trampled upon in the case of the displaced persons recruited for emigration. Thousands of Polish nationals had been ill-treated in the countries in which they had been stranded; they were employed in the heaviest types of work and their wages were lower than those of the native workers. In some countries husbands and wives were separated; in others emigrant displaced persons who met with accidents at work were, together with their families, deprived of every means of subsistence. In strange surroundings, torn from their native countries, with no hope of return, deprived of their Government's protection, the emigrants continued to live as displaced persons and they suffered miserably. Instead of the problem being solved fairly and in accordance with the decisions of the General Assembly, it continued to drag on, and hundreds of thousands of war victims were scattered over the globe.

One of the main tasks of the United Nations should have been to repatriate Polish children, snatched by force from their parents by the Nazis. That task had not yet been accomplished and at least one hundred thousand Polish children still remained in Western Germany. The fault lay with the occupation authorities and the IRO. The Polish Government had redoubled its efforts to have those children returned to their parents, but under various pretexts the occupation authorities refused to send them back to their mothers and to their country.

dans la solution du problème des réfugiés et personnes déplacées; en réalité, elle est devenue le but principal. Les autorités d'occupation des zones occidentales d'Allemagne et d'Autriche ont transformé les camps de personnes déplacées en centres de recrutement de main-d'œuvre à bon marché pour les pays d'Europe occidentale ou d'outre-mer. Ce recrutement a pris la forme d'un véritable marché d'esclaves. À force de menaces, de chantage, de famine et de terreur, on obtient de ces personnes, moralement brisées, qu'elles consentent à émigrer. Les camps de personnes déplacées regorgent d'agents de firmes capitalistes, de négociants et d'industriels qui s'occupent exclusivement de ce marché humain. On compte, auprès du Haut-Commandement de la zone américaine, plus de deux cents délégués étrangers préposés à l'émigration des personnes déplacées vers les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, le Canada, la France, la Belgique, l'Argentine, le Venezuela, l'Australie, etc.; ces marchands visitent librement les camps et certains d'entre eux y ouvrent leurs officines. Les agents de l'OIR sont devenus des fournisseurs de main-d'œuvre à bon marché; ils se rendent dans les camps des zones occidentales et choisissent, comme le montre un article paru dans le *Reader's Digest*, les personnes qui leur semblent convenir.

Une action criminelle est ainsi perpétrée, sous l'égide de l'OIR et des autorités d'occupation des zones occidentales, contre ces victimes éprouvées par la guerre. M. Altman cite une résolution par laquelle l'Association des combattants polonais dans la zone britannique en Allemagne — association hostile au Gouvernement polonais — proteste contre des méthodes de recrutement qui rappellent le choix des esclaves au marché. Les esclavagistes s'efforcent d'obtenir une main-d'œuvre à bon marché, dont l'exploitation n'est limitée par aucune loi.

Les traditions et les coutumes internationales que l'on respecte dans les pays civilisés ont été foulées au pied à l'égard des personnes déplacées recrutées pour l'immigration. Dans les différents pays où ils ont échoué, des milliers de ressortissants polonais ont été maltraités; ils sont employés aux travaux les plus durs et leurs salaires sont inférieurs à ceux des travailleurs autochtones. Dans certains pays, on sépare les femmes des maris; dans d'autres, où les personnes déplacées émigrées sont victimes d'accidents de travail, l'administration prive l'ouvrier et sa famille de tout moyen d'existence. Dans une ambiance étrangère, arrachés à leur pays d'origine, sans espoir de retour, privés de la protection de leur Gouvernement, les émigrés continuent à mener la vie de personnes déplacées et sont dans une détresse terrible. Au lieu de résoudre le problème des réfugiés avec justice, conformément aux décisions de l'Assemblée générale, on éparpille des centaines de milliers de victimes de la guerre et le problème s'éternise.

L'une des tâches principales des Nations Unies aurait dû être le rapatriement des enfants polonais, arrachés de force à leurs parents par les nazis. Cette tâche n'a pas été accomplie jusqu'à présent. Cent mille enfants polonais au moins sont encore en Allemagne occidentale. La faute en incombe aux autorités d'occupation et à l'OIR. Le Gouvernement polonais a multiplié les démarches pour obtenir que ces enfants soient rendus à leurs parents; sous des prétextes divers, les autorités d'occupation refusent de rendre ces enfants à leur mère et à leur patrie.

That attitude had brought forth protests from the most competent institutions in the field. Mr. Altman quoted a telegram addressed to the Secretary-General by the International Union for Child Welfare and also a resolution of the Executive Committee of the League of Red Cross Societies. Both of these emphasized the necessity for repatriating Polish children snatched from their families during the war.

The Polish delegation asked that that tragic problem be finally solved in accordance with the principles of justice and that definite decisions be taken for the repatriation of Polish children. It was time to dispense with the "humanitarianism" of the United States and United Kingdom occupation authorities, who took into consideration the fact that the German parents forced upon those children had become accustomed to, them, but who did not want to understand that those children had been snatched from their mothers who were waiting for them in Poland. It was high time to smooth out the procedural difficulties and organize the return of Polish children to their homeland.

Once more the Polish delegation demanded a solution of the problem of refugees and displaced persons, a solution in conformity with the decisions of the General Assembly. It demanded, in particular, the creation of conditions which would allow refugees to decide freely whether they would return to their country of origin. That freedom would be achieved only when there had been an end to the criminal propaganda which fascist elements, under the protection of the IRO and the occupation authorities, were disseminating to the refugees, and the sabotage of repatriation had ceased. Poland asked for aid and encouragement for repatriation, which was supposed to be completed by 1950.

Emigration should be governed by bilateral agreements between the displaced persons' countries of origin and the countries of immigration. Those agreements would guarantee to the displaced persons the same rights and conditions of work, wages, social security and other matters as those enjoyed by native workers. The agreements would also guarantee their countries of origin the right to supervise the application of those conditions. Only in that way would it be possible to put an end to the shameful slave trading which was being carried out on a scale unheard of in modern times under cover of a programme for the resettlement of refugees. The Polish Government, which was primarily interested in the question, would never renounce the right to protect its citizens wherever they were. Everyone who did not wish to contribute to making the fate of those unhappy people still more tragic, would recognize that its attitude was just.

Furthermore, the right of emigrants to return to their country of origin, at the expense of the countries of immigration, must be guaranteed.

In conclusion the Polish delegation emphatically requested the repatriation of all the Polish children abandoned in Germany.

Those conditions alone would make it possible to solve the refugee problem in conformity with humanitarian principles and the peaceful co-operation of nations.

Mr. MATTES (Yougoslavie) stated that, during the discussion of the Polish draft resolution in the Third Committee, the attitude of the Yugoslav delegation and of the other delegations which had

Une telle attitude provoque des protestations de la part des institutions les plus compétentes dans ce domaine; M. Altman cite un télégramme adressé au Secrétaire général par l'Union internationale de protection de l'enfance ainsi qu'une résolution du Comité exécutif de la Ligue des sociétés nationales de la Croix-Rouge. Ces deux textes insistent sur la nécessité de rapatrier les enfants polonais arrachés à leurs familles pendant la guerre.

La délégation polonaise demande que ce problème tragique soit enfin résolu suivant les principes de la justice et que des décisions concrètes soient prises en vue du rapatriement des enfants polonais. Il est temps d'en finir avec "l'humanitarisme" des autorités d'occupation américaines et britanniques qui tiennent compte du fait que les parents allemands imposés par la force à ces enfants se sont habitués à eux, et qui ne veulent pas comprendre que ce sont là des enfants arrachés à leurs mères, qui les attendent en Pologne. Il est temps d'aplanir tous les obstacles de procédure et d'organiser le retour des enfants polonais dans leur pays.

La délégation polonaise réclame à nouveau une solution du problème des réfugiés et des personnes déplacées qui soit conforme aux décisions de l'Assemblée générale. Elle demande, en particulier, la création de conditions permettant aux réfugiés de se prononcer librement quant à leur retour dans leur pays d'origine. Cette liberté sera réalisée seulement lorsqu'on aura mis un terme à la propagande criminelle que, sous la protection de l'OIR et des autorités d'occupation, les éléments fascistes mènent auprès des réfugiés et quand le sabotage du rapatriement aura cessé. La Pologne demande que soient apportés aide et encouragement au rapatriement, qui devrait être achevé avant 1950.

L'émigration devrait être régie par des accords bilatéraux entre les Gouvernements des pays d'origine des émigrés et les Gouvernements des pays d'immigration. Ces accords garantiront aux émigrés l'égalité de droits et de conditions avec les travailleurs autochtones dans le domaine du travail, des salaires, des assurances sociales, etc.; ils garantiront aussi, pour les Gouvernements des pays d'origine des émigrés, le droit de contrôler l'application de ces conditions. C'est seulement ainsi qu'on pourra mettre un terme au procédé honteux de la traite des esclaves, procédé pratiqué sur une échelle inconnue à l'époque moderne, sous prétexte de réinstallation des réfugiés. Le Gouvernement polonais, qui est le premier intéressé à cette question, ne renoncera jamais au droit de protéger ses citoyens où qu'ils se trouvent. Quiconque ne veut pas contribuer à rendre plus tragique encore le sort de ces malheureux reconnaîtra que cette attitude est juste.

Il faut, en outre, garantir le droit de retour des émigrés dans leur pays d'origine, aux frais du pays d'immigration.

La délégation polonaise demande enfin, avec la plus grande énergie, le rapatriement de tous les enfants polonais abandonnés en Allemagne.

Seules ces conditions rendront possible la solution du problème des réfugiés conformément aux principes humanitaires et à la collaboration pacifique des nations.

M. MATTES (Yougoslavie) déclare que, au cours de la discussion du projet de résolution de la Pologne à la Troisième Commission, l'attitude de la délégation yougoslave et des autres délé-

supported the draft resolution had been misinterpreted by those representatives who opposed it. That was why the Yugoslav delegation wished to explain its point of view to the General Assembly, in the hope that that would contribute to a better understanding of the question of displaced persons.

One of the most serious problems created by the last war arose from the deportation of approximately ten million persons from occupied territories of Europe to Germany. Those millions of prisoners of war, slave workers, inmates of concentration camps and survivors of extermination camps, had found themselves in Germany, Austria or Italy at the end of the war; there had been nationals from almost every country in Europe among them. All those people had naturally desired to return to their countries and to resume their normal life there. Approximately nine million of those people had succeeded in overcoming the difficulties prevailing immediately after the end of the war and had returned to their countries. Among them there had been hundreds of thousands of Yugoslavs. Their return had been welcomed by the whole population and the Yugoslav authorities had cared for those victims of fascism, and particularly for those whose homes had been destroyed or who had still needed special treatment after the ordeals which they had endured.

One might have expected repatriation to become easier when conditions had improved in the western zones of occupation in Germany, in Austria and in Italy, and the new administrations in those territories had begun to work effectively. On the contrary, however, the tempo of repatriation had decreased. Repatriation had ceased to be a technical problem and had become more and more a political question.

That had already been obvious at the beginning of 1946 during the Third Committee's discussions at the first session of the General Assembly. At that time the General Assembly had adopted resolution 8 (I) under which repatriation had become a primary task, but political opposition to repatriation had already been evident in the attitude of the United Kingdom, United States and French delegations. In order to understand that attitude, which had speedily developed into stubborn resistance, certain facts and certain events which had taken place in the occupied zones must be recalled.

A considerable number of traitors and collaborators had fled with Hitler's armies across Yugoslavia towards Austria and Germany. They had found asylum in the zones occupied by the Western Powers and some of them had retained almost complete freedom of movement and had been left undisturbed by the United Kingdom and United States authorities.

Repatriation had been impeded by the presence of traitors and collaborators in the displaced persons camps and the benevolent attitude of occupation authorities towards them. Those elements had succeeded in dominating the camps, sometimes with the assistance of the occupation authorities; they had disseminated fascist and war propaganda, spreading all kinds of slander about life in Yugoslavia. Those lies would have aroused only contempt on the part of persons ever so little acquainted with what had taken place in Yugoslavia since the war, but the displaced persons had been torn away from their country and had lost all contact with it; they had not, therefore,

gations qui appuyaient ce projet de résolution a été mal interprétée par les adversaires de ce projet. C'est pourquoi la délégation yougoslave, espérant contribuer à une meilleure compréhension de la question des personnes déplacées, désire exposer son point de vue à la tribune de l'Assemblée générale.

L'un des problèmes les plus graves que la dernière guerre ait créés résulte de la déportation d'environ dix millions de personnes enlevées des territoires occupés en Europe et emmenées en Allemagne. Ces milliers de prisonniers de guerre, de travailleurs forcés, de prisonniers de camps de concentration et de survivants des camps d'extermination se trouvaient à la fin de la guerre en Allemagne, en Autriche ou en Italie; il y avait, parmi eux, des ressortissants de presque tous les pays d'Europe. Toutes ces personnes avaient le désir naturel de regagner leur pays et d'y reprendre une vie normale. Environ neuf millions de ces personnes réussirent à surmonter les difficultés qui régnaient immédiatement après la fin de la guerre et à rentrer dans leur pays. Parmi elles, il y avait des centaines de milliers de Yougoslaves. Leur retour fut salué par toute la population, et les autorités yougoslaves prirent soin de ces victimes du fascisme, particulièrement de celles qui trouvèrent leur foyer détruit ou qui avaient encore besoin de soins spéciaux après les souffrances qu'elles avaient endurées.

Lorsque les conditions s'améliorèrent dans les zones occidentales d'occupation de l'Allemagne et de l'Autriche et en Italie, et que les nouvelles administrations de ces territoires eurent commencé de travailler efficacement, on aurait pu s'attendre à ce que le rapatriement devienne plus facile. Au contraire, son rythme se ralentit. Le rapatriement cessa d'être un problème technique pour devenir de plus en plus une question politique.

On s'en aperçut déjà au début de 1946, au cours des débats de la Troisième Commission, pendant la première session de l'Assemblée générale. A ce moment, l'Assemblée générale adopta la résolution 8 (I) selon laquelle le rapatriement constituait la tâche primordiale, mais on sentait déjà, dans l'attitude des délégations du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de la France, une opposition politique au rapatriement. Pour comprendre cette attitude, qui s'est rapidement transformée en une résistance opiniâtre, il faut se rappeler certains faits et certains événements qui se sont déroulés dans les zones d'occupation.

Un grand nombre de traîtres et de collaborateurs ont fui avec les armées d'Hitler, hors de Yougoslavie, vers l'Autriche et l'Allemagne. Ils ont trouvé refuge dans les zones occupées par les Puissances occidentales et certains d'entre eux ont conservé une liberté de mouvement presque totale, sans être inquiétés par les autorités britanniques et américaines.

La présence de traîtres et de collaborateurs dans les camps de personnes déplacées et l'attitude bienveillante des autorités d'occupation envers eux ont nui au rapatriement. Ces éléments ont réussi, parfois avec l'aide des autorités d'occupation, à imposer leur domination dans les camps; ils y ont répandu une propagande fasciste et belliciste, répandant toutes sortes de calomnies au sujet de la vie en Yougoslavie. Ces mensonges n'auraient suscité que du mépris chez des personnes tant soit peu informées de ce qui s'est passé en Yougoslavie depuis la guerre. Mais les personnes déplacées, arrachées à leurs pays et ayant perdu tout contact avec lui, n'étaient pas en mesure de se former une

been in a position to form an opinion based on a full knowledge of the facts and had therefore been subject to the influence of those lies.

Another and no less important factor had been the general political situation after the war. The displaced persons camps had been subjected to constant propaganda which originated in the United States and the United Kingdom, and which preached and prophesied a third world war. Tens of thousands of displaced persons who remembered the sufferings and miseries endured during the war and who were frightened by the propaganda against repatriation and the reign of terror in the camps, had become more and more alienated from their home lands.

These facts might make it easier to understand the essential elements of the problem which still existed four years after the end of the war. It was important to go to the bottom of the problem, for the evil effect could only be eradicated by understanding the causes. If that meant introducing certain political considerations into a problem which should be treated as a humanitarian one, that was not the fault of the Yugoslav delegation which, from the beginning, had attempted to make the majority of the Assembly understand that it was only trying to make possible a humanitarian solution of the question.

However, the attitude of delegations which had previously seemed to be interested in the efforts of Yugoslavia, showed that those in whose hands lay the future of the displaced persons did not intend to give precedence to humanitarian considerations. Those delegations continued to oppose repatriation; they subordinated the happiness of the displaced persons to an expansionist policy directed against the countries of Eastern Europe.

The existence of terrorist organizations in the camps had been denied, but events had proved the truth of the statements made, as had the documents submitted during previous sessions of the General Assembly. Numerous groups of terrorists, who had drawn up their plans in the displaced persons camps, had penetrated into Yugoslavia, where they had been immediately arrested.

The representatives of the United States and the United Kingdom had also tried to make the Assembly believe that conditions in Yugoslavia did not encourage the displaced persons to return, but the hundreds of thousands of displaced persons who had returned proved that those allegations were false and, furthermore, thousands of Yugoslav citizens who had lived overseas for years had decided, of their own free will, to return to Yugoslavia. The right to take a decision based on a full knowledge of the facts was exactly what the Yugoslav delegation was trying to obtain for the displaced persons who, for more than three years, had been subjected to enforced exile. All the proposals previously submitted which had as their objective the liberation of the displaced persons from the grip of collaborators and traitors, and making it possible for them to know what was happening in their countries, had been rejected.

The opponents of repatriation were returning to their familiar tactics. They were going on repeating that Yugoslavia was opposed to freedom of speech and freedom of the Press, although in displaced persons' camps, freedom of speech and of the Press existed only in favour of war propaganda and slander. They maintained those un-

opinion en toute connaissance de cause et pouvaient donc être influencées par ces mensonges.

Un autre facteur non moins important a été la situation politique générale après la guerre. Les camps de personnes déplacées étaient soumis à une propagande constante émanant des Etats-Unis et du Royaume-Uni, prêchant et prophétisant une troisième guerre mondiale. Des dizaines de milliers de personnes déplacées, se souvenant des souffrances et des misères endurées pendant la guerre, effrayées par la propagande contre le rapatriement et la terreur qui régnait dans les camps, devinrent de plus en plus étrangères à leur patrie.

Ces faits permettent de comprendre les éléments essentiels du problème qui se pose encore aujourd'hui, quatre ans après la fin de la guerre. Il faut aller au fond de ce problème, car ce n'est qu'en comprenant les causes que l'on pourra en éliminer les effets néfastes. Si cela introduit, dans un problème qui devrait être traité comme une tâche humanitaire, certaines questions politiques, la faute n'en incombe pas à la délégation yougoslave. Dès le début, elle a essayé de faire comprendre à la majorité de l'Assemblée qu'elle ne cherchait qu'à rendre possible une solution humaine de la question.

Cependant, l'attitude des délégations qui, autrefois, avaient semblé s'intéresser aux efforts de la Yougoslavie, montre que ceux qui tiennent entre leurs mains l'avenir des personnes déplacées n'ont pas l'intention de faire passer avant tout les considérations humanitaires. Ces délégations continuent à s'opposer au rapatriement; elles subordonnent le bonheur des personnes déplacées à une politique d'expansion dirigée contre les pays de l'Europe occidentale.

On a nié l'existence d'organisations terroristes dans les camps; mais les événements ont prouvé la véracité des déclarations faites et des documents présentés au cours des sessions antérieures de l'Assemblée générale. De nombreux groupes de terroristes, qui avaient élaboré leurs plans dans les camps de personnes déplacées, ont pénétré en Yougoslavie, où ils furent d'ailleurs immédiatement arrêtés.

Les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont également tenté de faire croire à l'Assemblée que les conditions qui règnent en Yougoslavie n'encouragent pas les personnes déplacées à rentrer. Mais les centaines de milliers de personnes déplacées qui y sont retournées prouvent la fausseté de ces allégations, et, d'autre part, des milliers de citoyens yougoslaves, qui vivaient outre-mer depuis des années, ont librement décidé de rentrer en Yougoslavie. Le droit de prendre une décision en pleine connaissance de cause est exactement ce que la délégation de la Yougoslavie s'efforce d'obtenir en faveur des personnes déplacées qui, depuis plus de trois ans, subissent un exil forcé. Toutes les propositions déjà présentées, ayant pour but de libérer les personnes déplacées de la griffe des collaborateurs et des traîtres et de leur permettre de savoir ce qui se passe dans leurs pays, ont été rejetées.

Les adversaires du rapatriement reprennent aujourd'hui leur tactique familière. Ils vont répétant que la Yougoslavie est opposée à la liberté de parole et à la liberté de la presse; mais, dans les camps de personnes déplacées, il n'existe de liberté de parole et de presse qu'en faveur de la propagande de guerre et de la calomnie. Ils maintiennent

founded assertions, although their authorities had established strict censorship on all information from Yugoslavia, even including letters from relatives. Moreover, they had established strict censorship on outgoing information from displaced persons' camps.

In 1946 and since then, Yugoslavia and the other countries of eastern Europe had tried to persuade the Special Committee on Refugees, and later the Economic and Social Council and the General Assembly, to appoint a commission to investigate conditions in displaced persons' camps and the reasons which prevented repatriation. The alleged defenders of freedom of information had used every means at their disposal to induce the majority of those bodies to vote against the proposals placed before them. It was significant that those delegations which were most anxious to establish commissions of inquiry to intervene in the domestic affairs of other countries had rejected the very idea of an international commission to investigate the fate of hundreds of thousands of persons living in a territory occupied by their troops.

Moreover, the occupation authorities were making the work of the repatriation officials more and more difficult. The United Kingdom authorities had recently created in their zone such conditions that the work of repatriation had in fact become impossible. In February 1948, the visits of Yugoslav officials to displaced persons' camps had been suspended. Moreover, the United Kingdom authorities had ceased maintaining any official contact with the Yugoslav repatriation mission, and did not even reply to official letters and to notes of protest. The United States occupation authorities had expelled from their territory, one by one, all the Yugoslav repatriation missions, and had not given Yugoslavia permission to appoint repatriation officials to the new consulate in Munich. Moreover, displaced persons who had already been directed to repatriation centres and had expressed the intention of returning home, had been forbidden any contact with Yugoslav officials. At the same time the United States authorities had also continued their collaboration with traitors.

The French occupation authorities had applied different tactics. They had disbanded the camps and repatriation centres and had introduced all manner of bureaucratic complications to impede repatriation. At the same time, they had exerted pressure on displaced persons to induce them to join the Foreign Legion or to accept employment in French mines. The traitors and collaborators were employed in offices to which displaced persons had to apply if they wished to escape from their unhappy condition.

Thus those who should normally aid in repatriation used their position to impede it, and disseminated anti-repatriation propaganda among displaced persons.

The International Refugee Organization, which had been established by General Assembly resolution 62 (I), followed in every respect the policy and practices of the occupation authorities in the western zones of Germany and Austria. At the time of the creation of that organization, the

ces assertions sans fondement bien que leurs autorités aient établi une censure sévère sur toutes les nouvelles parvenant de Yougoslavie et même sur les lettres de parents. En outre, ils ont institué une censure stricte sur les informations sortant des camps de personnes déplacées.

En 1946 et depuis, la Yougoslavie et les autres pays de l'Europe orientale ont essayé de persuader le Comité spécial pour les réfugiés, puis le Conseil économique et social et l'Assemblée générale, de désigner une commission pour enquêter sur les conditions qui règnent dans les camps de personnes déplacées et les raisons qui empêchent le rapatriement. Ceux qui prétendent défendre la liberté de l'information ont employé tous les moyens dont ils disposaient pour persuader la majorité de ces organes de voter contre les propositions dont ils étaient saisis. Le fait que ces délégations, qui désirent tellement instituer des commissions d'enquête pour intervenir dans les affaires intérieures d'autres pays, repoussèrent toute idée de commission internationale chargée d'enquêter sur le sort de centaines de milliers de personnes vivant sur un territoire occupé par leurs troupes, est significatif.

En outre, les autorités d'occupation rendent de plus en plus difficile le travail des fonctionnaires du rapatriement. Les autorités britanniques ont récemment créé dans leur zone des conditions telles que l'œuvre de rapatriement est, en fait, devenue impossible. En février 1948, les visites de représentants yougoslaves dans les camps de personnes déplacées ont été suspendues. Qui plus est, les autorités britanniques ont supprimé tout contact officiel avec la mission yougoslave de rapatriement et ne répondent même plus aux lettres officielles et aux notes de protestations. Les autorités américaines d'occupation, quant à elles, ont chassé de leur territoire, une par une, toutes les missions yougoslaves de rapatriement et n'ont pas permis à la Yougoslavie de désigner de fonctionnaires chargés du rapatriement au nouveau consulat de Munich. De plus, les personnes déplacées qui avaient déjà été dirigées vers les centres de rapatriement et avaient manifesté l'intention de rentrer chez elles se sont vu interdire tout contact avec les fonctionnaires yougoslaves. Cependant, les autorités américaines poursuivaient, elles aussi, leur collaboration avec les traîtres.

Les autorités françaises d'occupation ont appliqué, pour leur part, une tactique différente. Elles ont dissout les camps et les centres de rapatriement et ont introduit toutes sortes de complications bureaucratiques afin d'arrêter le rapatriement. En même temps, elles ont fait pression sur les personnes déplacées pour les inciter à s'engager dans la Légion étrangère ou à accepter du travail dans les mines françaises. Les traîtres et les collaborateurs sont employés dans les bureaux où les personnes déplacées doivent se présenter si elles désirent sortir de leur condition malheureuse.

C'est ainsi que ceux qui, normalement, devraient aider au rapatriement, profitent en fait de leur position pour l'empêcher et font auprès des personnes déplacées de la propagande contre le rapatriement.

L'Organisation internationale pour les réfugiés, qui a été créée par la résolution 62 (I) de l'Assemblée générale, suit en tous points la politique et les pratiques des autorités d'occupation dans les zones occidentales de l'Allemagne et de l'Autriche. Dès la création de cette organisation, la délégation

Yugoslav delegation had expressed its attitude towards it.¹ Experience had shown that its foresight was well-founded.

In spite of that, the Yugoslav delegation in 1947 had agreed to co-operate with the IRO, and for about a year, had spared no effort to that end. All these attempts had yielded but little success. In the long run, the situation had become untenable. In July 1948, Yugoslavia had been forced to sever all relations with the IRO, since it had become apparent that their continuation served no purpose. The IRO, increasingly neglecting, and even hindering, repatriation, had concentrated its efforts on the "resettlement" plan. It had employed an increasing number of traitors, collaborators and persons hostile to repatriation.

Mr. Mattes stressed that the Yugoslav Government had proof to support the facts which had just been adduced. It was apparent that hundreds of thousands of displaced persons had been kept in misery by the anti-repatriation policy and that the situation was only becoming worse. Resettlement amounted to nothing more than trading in cheap labour, and the IRO was nothing more than an international market where that "commodity" was sold.

The problem could have been solved in a humanitarian manner if occupation authorities had made an effort to allow the displaced persons to choose freely. A great number of them could still be saved, if reasonable action were taken. For that reason, Yugoslavia called on all delegations to support the Polish draft resolution. That resolution would serve as a step towards the solution of the problem. The happiness of hundreds of thousands of human beings was at stake.

Doubtless similar proposals had already been rejected, but experience ought to bring about a change of attitude, and it was unreasonable to persist in the error. Some delegations had criticized the repeated statements of representatives who were concerned about the distress of the displaced persons. Displaying an inordinate cynicism, they had likened those statements to gramophone records played over and over again. In order to avoid repetition of truths which the United States and the United Kingdom did not like to hear, was it necessary for countries to forget their obligations to their nationals?

Yugoslavia would be very happy if the question of refugees and displaced persons could disappear from the agenda of the General Assembly, and it was precisely for that reason that it would vote for the Polish resolution.

Mr. DEMCHENKO (Ukrainian Soviet Socialist Republic) recalled that one of the most atrocious crimes of Hitler's occupation forces had been the mass deportation of Soviet citizens to Germany. The fate of those people, deprived of the most fundamental rights, had aroused the justifiable concern of democratic peoples all over the world.

The Allied Governments had therefore carefully considered the possibility of helping those unfortunate people and ensuring their repatriation. Agreements to that effect had been concluded by the Governments of the Union of Soviet Socialist Republics, the United States, the United King-

dom, and Yugoslavia. The Yugoslav delegation had said that she had thought so.¹ Experience had confirmed the well-founded nature of her predictions.

The Yugoslav delegation had accepted, in 1947, to co-operate with the OIR, and, during an entire year, had spared no effort to that end. These attempts had yielded but little results. In the long run, the situation had become untenable. In July 1948, Yugoslavia had to break all relations with the OIR, since it was clearly apparent that the maintenance of these relations served no purpose. The OIR, neglecting more and more, and hindering even, repatriation, had concentrated its efforts on the "reinstallation" plan. It had employed an increasing number of collaborators, traitors, and persons hostile to repatriation.

M. Mattes rappelle que le Gouvernement yougoslave possède les preuves des faits qu'il vient d'évoquer. Il en ressort que la politique d'opposition au rapatriement a maintenu dans la misère des centaines de milliers de personnes déplacées, et que cette situation ne fait que s'aggraver. La réinstallation n'est que le commerce de la main-d'œuvre à bon marché présenté sous un autre nom, et l'OIR n'est qu'une bourse internationale où se vend cet "article".

Le problème aurait pu être résolu de façon humanitaire si les autorités d'occupation avaient fait, elles aussi, un effort pour permettre aux personnes déplacées de choisir librement. On pourrait encore sauver un grand nombre de ces personnes en prenant aujourd'hui des mesures raisonnables. C'est pourquoi la Yougoslavie demande à toutes les délégations d'appuyer le projet de résolution présenté par la Pologne. Cette résolution permettrait de progresser vers la solution du problème. C'est le bonheur de centaines de milliers d'êtres humains qui est en jeu.

Sans doute des propositions semblables ont-elles déjà été rejetées; mais l'expérience doit modifier les points de vue, et il est déraisonnable de s'entêter dans l'erreur. Certaines délégations ont critiqué les interventions répétées des représentants des pays que préoccupe la détresse des personnes déplacées. Faisant montre d'un cynisme singulier, elles ont comparé ces interventions à des disques de phonographe que l'on joue et rejoue. Faut-il, pour éviter la répétition de vérités déplaisantes aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, que des Etats oublient leurs obligations envers leurs ressortissants?

La Yougoslavie serait très heureuse si la question des réfugiés et personnes déplacées pouvait être éliminée de l'ordre du jour de l'Assemblée, et c'est précisément à cette fin qu'elle votera en faveur du projet de résolution de la Pologne.

M. DEMTCHENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) rappelle que l'un des crimes les plus atroces des occupants hitlériens a été la déportation en masse de citoyens soviétiques à destination de l'Allemagne. Le sort de ces personnes, qui se voyaient privées des droits les plus élémentaires, a suscité la légitime préoccupation des peuples démocratiques du monde entier.

C'est pourquoi les Gouvernements alliés ont étudié la possibilité d'aider ces victimes et d'assurer leur rapatriement. Des accords furent conclus à cet effet entre les Gouvernements de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et de la France. La

¹ See *Official Records of the second part of the first session of the General Assembly, 67th plenary meeting.*

¹ Voir les *Documents officiels de la seconde partie de la première session de l'Assemblée générale, 67ème séance plénière.*

dom and France. The question of displaced persons, which remained permanently on the General Assembly's agenda, had been considered also by the Council of Foreign Ministers.

The USSR Government had bent all its efforts to ensure the repatriation of its nationals. More than a million Ukrainians had returned to their homes and were taking an extremely active part in the economic, political and community life of their country. The Government had helped them considerably by granting them financial allowances and providing them with new places to live. However, a large number of Ukrainian citizens who had been deported to Germany had not yet been repatriated. According to incomplete information, the number was more than 100,000.

If those persons in internment camps in the United States, United Kingdom and French zones were still unable to return to their native land, the fault lay with the Governments of the United States, the United Kingdom and France which had ordered their occupation authorities not to carry out the obligations which they had assumed. Those Governments openly disregarded the General Assembly's resolutions 62 (I) and 136 (II) of 15 December 1946 and 17 November 1947 respectively, which provided that they should remove all obstacles preventing the early repatriation of all displaced persons desirous of returning to their homes. Neither did those countries take into consideration the decisions unanimously adopted by the Council of Foreign Ministers on 23 April 1947.

Displaced persons camps were subjected to a reign of terror carried out by the occupation authorities with the aid of war criminals, traitors, even common criminals, who had been entrusted with the administration of the camps. Thus, in the Lyzenko camp in Hanover, where there had been 3,729 Ukrainians, the United Kingdom occupation authorities had appointed as commandant of the camp a war criminal, Taran Fedor; who had collaborated actively with the Germans, and especially with the Gestapo. Innumerable examples of that nature could be quoted.

The United States occupation zones in Germany and in Austria were also real refuges for war criminals and collaborators. The well-known terrorist, Bendera, who had persecuted Ukrainians, had been given help and protection by the United States authorities, and carried on his criminal activities with impunity. In the camps at Mainz-Kastel, Asten, Glassenbach, Heilbrunn and others, the internees had been strictly forbidden, under penalty of severe punishment, to get into touch with Soviet repatriation authorities. A Ukrainian woman named Shevchenko, who had refused to leave for the United States, had been wounded by a blow on the head with an axe.

That state of things existed also in the camps in the French zone. Thus, a Soviet citizen called Gromov of the Niederlandstadt camp in the French zone had been arrested by the police because he had asked for the address of the Soviet repatriation officer.

All those facts proved that the United States, United Kingdom and French occupation authorities had deliberately placed war criminals at the head of camps in order to obstruct repatriation

question des personnes déplacées, qui reste d'une façon permanente à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, a été également examinée par le Conseil des Ministres des affaires étrangères.

Pour sa part, le Gouvernement de l'URSS a déployé tous ses efforts pour assurer le rapatriement de ses ressortissants. Plus d'un million d'Ukrainiens sont retournés dans leurs foyers et prennent une part extrêmement active à la vie économique, politique et communautaire de leur patrie. Le Gouvernement leur a accordé une aide considérable en leur octroyant des indemnités pécuniaires et en mettant à leur disposition de nouveaux locaux d'habitation. Cependant, un grand nombre de citoyens ukrainiens déportés en Allemagne n'ont pas encore été rapatriés. D'après des renseignements incomplets, ce nombre serait supérieur à 100.000.

Si ces personnes actuellement internées dans les camps des zones américaine, britannique et française sont toujours dans l'impossibilité de rentrer dans leur pays natal, la faute en incombe aux Gouvernements des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France qui ont donné l'ordre à leurs autorités d'occupation d'empêcher l'exécution des obligations qu'ils avaient contractées. Ces Gouvernements ne tiennent manifestement aucun compte des résolutions 62 (I) et 136 (II) que l'Assemblée générale a adoptées le 15 décembre 1946 et le 17 novembre 1947 respectivement et aux termes desquelles ils étaient tenus d'éliminer tous les obstacles qui s'opposaient à un prompt rapatriement de toutes les personnes déplacées désirant rentrer dans leurs foyers. Ils ne tiennent pas compte non plus des décisions unanimement adoptées par le Conseil des Ministres des affaires étrangères, le 23 avril 1947.

Les camps de personnes déplacées sont soumis à un régime de terreur institué par les autorités d'occupation avec le concours de criminels de guerre, de traîtres, voire de criminels de droit commun, qui se sont vu confier l'administration des camps. C'est ainsi qu'à Hanovre, dans le camp de Lyzenko où se trouvaient 3.729 Ukrainiens, les autorités d'occupation britanniques ont confié la garde du camp à un criminel de guerre, Taran Fedor, qui avait collaboré d'une façon active avec les Allemands et notamment avec la Gestapo. Les exemples de ce genre sont innombrables.

Les zones d'occupation américaines en Allemagne et en Autriche sont, elles aussi, un véritable asile pour les criminels de guerre et les collaborateurs. Le célèbre terroriste du nom de Bendera, qui persécutait le peuple ukrainien, a trouvé aide et protection auprès des autorités américaines et peut poursuivre impunément son activité criminelle. Dans les camps de Mayence-Kastel, d'Asten, de Glassenbach, de Heilbrunn et d'autres encore, on a formellement interdit aux personnes internées, sous peine de sanctions graves, de se mettre en rapport avec les autorités soviétiques de rapatriement. La citoyenne ukrainienne Chevchenko, qui refusait de partir pour l'Amérique, fut blessée d'un coup de hache à la tête.

Cet état de choses existe également dans les camps de la zone française. C'est ainsi que le citoyen soviétique Gromov, du camp de Niederlandstadt, en zone française, a été arrêté par la gendarmerie parce qu'il avait demandé l'adresse de l'officier soviétique chargé du rapatriement.

Tous ces faits prouvent que les autorités d'occupation américaines, britanniques et françaises, ont délibérément mis à la tête des camps des criminels de guerre afin de pouvoir, par un régime de ter-

by means of a reign of terror. Those authorities also encouraged anti-Soviet propaganda in all forms. They permitted the organization of groups headed by war criminals such as Alfred Kasak; they set up committees in the camps which urged displaced persons to resist repatriation, and which had as their principal aim prevention of the dissemination of correct news on life in the Soviet Union. The occupation authorities of the western zones prevented, by all means at their disposal, the members of Soviet repatriation missions from entering into contact with displaced persons. Thus, during March 1948, the Soviet mission which had been sent to the United States occupation zone in Austria to secure the repatriation of Soviet nationals, met with innumerable difficulties and was subjected to ceaseless vexatious measures. In the town of Linz, where there were more than forty hotels, the members of the mission had been billeted on a boat which the United States authorities had placed under very rigorous supervision, since all direct contact between USSR representatives and interned Soviet nationals had been forbidden.

Numerous such examples could be given to prove that the displaced persons interned in the western zones of Germany were far from enjoying that freedom of which the United States, United Kingdom and French representatives talked so much. There could be no doubt that the refusal to allow Soviet missions to communicate with displaced persons, the employment of war criminals in the administration of the camps, and the systematic organization of anti-Soviet propaganda, were part of a carefully devised policy on the part of the Governments of the United States, the United Kingdom and France, designed to prevent the repatriation of Soviet citizens.

The occupation forces pitilessly exploited the unpaid labour thus available to them, and the camps in the zones of occupation were no better than those which had been set up by the Nazis. Displaced persons, including women and children, who were suffering from under-nourishment and unhygienic conditions, were obliged to carry out extremely heavy work, on pain of confiscation of their ration cards.

The situation of the children was particularly distressing. The number of Soviet orphans still in the western zone was estimated at over 1,000. Their education was carried on entirely in German and every effort was made to obliterate their memories of their own country. The occupation authorities even refused to repatriate children whose identity was known. Hence children whose parents had laid down their lives in the struggle against fascism, and had thus saved millions of British and French children, were unable to return to their country and had to lead a wretched existence in a far-away foreign land.

The United States, United Kingdom and French Governments refused to allow the repatriation of Soviet citizens because they wished the whole mass of displaced persons to be transformed into slave labour by means of threats, blackmail, terror and starvation. They thus organized a kind of slave market where those unfortunates were auctioned and then sent to work

leur, faire obstacle au rapatriement. Ces autorités favorisent, en outre, la propagande antisoviétique sous toutes ses formes; elles tolèrent l'organisation de groupements dirigés par d'anciens criminels de guerre, tels que Alfred Kasak; elles instituent dans les camps des comités qui invitent les personnes déplacées à résister au rapatriement et dont le but principal est d'empêcher la diffusion des nouvelles exactes sur la vie dans l'Union soviétique. Les autorités d'occupation des zones occidentales s'opposent, par tous les moyens, à ce que les membres des missions soviétiques de rapatriement entrent en contact avec les personnes déplacées. C'est ainsi que, au cours de mars 1948, la mission soviétique qui a été envoyée dans la zone d'occupation américaine en Autriche pour assurer le rapatriement des ressortissants soviétiques s'est heurtée à des difficultés innombrables et a dû subir d'incessantes vexations: dans la ville de Linz qui compte plus de quarante hôtels, les membres de la mission furent logés sur un bateau que les autorités américaines soumettre à une surveillance extrêmement rigoureuse, puisqu'elles interdirent tout contact direct entre les représentants de l'URSS et les ressortissants soviétiques internés.

On pourrait multiplier les exemples de ce genre qui prouvent que les personnes déplacées, actuellement internées dans les zones occidentales de l'Allemagne, sont loin de jouir de cette liberté dont parlent pourtant si souvent les représentants des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France. Selon M. Demtchenko, il est indéniable que le refus d'accorder aux missions soviétiques le droit de communiquer avec les personnes déplacées, l'utilisation de criminels de guerre pour l'administration des camps et l'organisation systématique d'une propagande antisoviétique, sont le résultat d'une politique méticuleusement mise au point par les Gouvernements des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France en vue de faire échouer les opérations de rapatriement des citoyens soviétiques.

Les forces d'occupation exploitent sans pitié la main-d'œuvre gratuite ainsi mise à leur disposition, et les camps des zones d'occupation ne diffèrent d'ailleurs en rien de ceux qui avaient été institués par les nazis. Les personnes déplacées, y compris les femmes et les enfants, qui souffrent de la sous-alimentation et du manque d'hygiène, sont contraintes d'exécuter des travaux extrêmement durs, faute de quoi les cartes d'alimentation leur seraient retirées.

La situation des enfants est particulièrement pénible. On estime à plus de mille le nombre des orphelins soviétiques qui se trouvent encore dans la zone occidentale. Leur instruction se fait exclusivement en allemand et l'on s'efforce de leur faire oublier leur patrie. Les autorités d'occupation se refusent même à rapatrier les enfants dont l'identité a été établie. Ainsi donc, ces enfants, dont les parents ont donné leur vie pour lutter contre le fascisme et sauver ainsi des millions d'enfants britanniques et français, ne peuvent rentrer dans leur patrie et doivent mener une existence misérable dans un pays lointain et étranger.

Si les Gouvernements des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France s'opposent au rapatriement des citoyens soviétiques, c'est parce qu'ils veulent que la masse de ces personnes déplacées soit transformée, par la menace, le chantage, la terreur et la famine, en une main-d'œuvre servile. Ils organisent ainsi une sorte de marché d'esclaves où sont vendus à l'encan des malheureux qui iront

for the capitalists and the planters of the five continents, and particularly of America.

The ruling circles of the United States and the United Kingdom spoke quite openly on the subject. Thus in December 1947, the British Major-General MacLean had written in the *Daily Telegraph and Morning Post*:

"The situation is entirely abnormal. The free labour force of displaced persons is not being used at the present time. It is only a question of co-ordination. It is only a question of supply and demand. It is only a question of transforming mouths into hands. But for that purpose we will need sea transport".

The slave market was well organized. The authorities in the United States zone employed more than two hundred representatives for the sole purpose of recruiting labour for the United States, Canada, France, Belgium, the United Kingdom, Turkey, Iran and elsewhere. Those "slavers" enjoyed many privileges and were granted every facility by the occupation authorities; in the camps in the United States zone, a notice had been posted announcing the arrival of representatives of such countries as Australia, Belgium, Venezuela, and stating that those who did not emigrate voluntarily would be sent to France to work in the coal mines. Tens of thousands of Ukrainians had been sent against their will to the United Kingdom, Canada, Australia and South America.

Mr. Demchenko emphasized that the International Refugee Organization actively participated in the operations of the occupation authorities. That organization had long been an institution for the protection of war criminals and a broker for cheap labour. It intended very shortly to send more than 380,000 persons to the United States, the United Kingdom and elsewhere. The organization's representatives accompanied the recruiting sergeant to the camps and selected the persons to be sent abroad. The methods of recruiting labour were very similar to those used by the Nazis when sending Ukrainian workers to Germany. The President of the IRO did not deny the existence of that situation in the displaced persons camps. A report on the repatriation and resettlement of refugees and displaced persons stated that only single men and women or heads of families without dependents could be sent to Great Britain. Further on the same report stated that most of the missions preferred to take single persons and persistently refused to grant entry visas to pregnant women or to women having young children. They also rejected the aged and the sick. In fact, as the report explicitly stated, all that the recruiting commissions wanted were strong hands and weak brains.

Thus, under cover of the IRO, which in theory had been set up to help refugees and displaced persons, recruiting agents from the United Kingdom and the United States were looking for cheap labour for the mines of Belgium and Venezuela and the plantations of Brazil, the forests of Can-

travailler pour les capitalistes et les planteurs de cinq continents, et tout particulièrement de l'Amérique.

Les milieux dirigeants des Etats-Unis et du Royaume-Uni abordent ce sujet en toute franchise. C'est ainsi que, en décembre 1947, le général britannique MacLean écrivait dans le *Daily Telegraph and Morning Post*:

"La situation actuelle est absolument anormale. La main-d'œuvre libre n'est pas encore utilisée. C'est simplement une question d'harmonie à réaliser. Il faut accorder l'offre et la demande et transformer ces bouches à nourrir en mains qui travaillent. Mais pour cela, il faut encore des bateaux."

Ce marché d'esclaves est parfaitement organisé puisque le haut commandement de la zone américaine dispose de plus de deux cents représentants dont la seule tâche est de se procurer de la main-d'œuvre pour l'envoyer aux Etats-Unis, au Canada, en France, en Belgique, au Royaume-Uni, en Turquie, en Iran et ailleurs. Ces "négrriers" jouissent de nombreux privilèges, et toutes facilités leur sont accordées par les autorités d'occupation; dans les camps de la zone américaine, on a pu lire un communiqué annonçant l'arrivée de représentants de l'Australie, de la Belgique, du Venezuela, etc., et précisant que les personnes qui n'émigraient pas volontairement iraient travailler en France dans les mines. Plusieurs dizaines de milliers d'Ukrainiens ont été emmenés contre leur gré vers le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie et l'Amérique du Sud.

M. Demtchenko souligne, à ce propos, que l'Organisation internationale pour les réfugiés aide activement les opérations entreprises par les autorités d'occupation. Cette organisation a été transformée depuis longtemps en une institution chargée de protéger les criminels de guerre et en courtier en main-d'œuvre à bon marché. C'est ainsi que l'OIR se propose d'envoyer très prochainement plus de 380.000 personnes aux Etats-Unis, dans le Royaume-Uni et ailleurs. Les représentants de cette organisation accompagnent le sergent recruteur dans les camps et choisissent les personnes qui seront envoyées à l'étranger. Les méthodes de recrutement de la main-d'œuvre sont d'ailleurs fort semblables à celles qu'utilisaient les nazis lorsqu'ils envoyaient les travailleurs ukrainiens en Allemagne. Le fait que cette situation existe réellement dans les camps de personnes déplacées n'est pas nié par le Président de l'OIR. Dans un rapport sur la façon dont s'effectuent le rapatriement et la réinstallation des réfugiés et personnes déplacées, il est dit qu'on ne peut envoyer au Royaume-Uni que des célibataires ou des chefs de famille n'ayant personne à leur charge. Il est dit plus loin, dans ce même rapport, que la plupart des missions d'émigration préfèrent prendre des travailleurs isolés et refusent obstinément d'accorder des visas d'entrée aux femmes enceintes ou à celles qui ont des enfants en bas âge. Les missions refusent également les personnes âgées et souffrantes. En effet, ainsi que le précise le rapport, ce que veulent les commissions de recrutement, ce sont uniquement des bras robustes et des cerveaux faibles.

Ainsi, sous les auspices de l'OIR, qui a pourtant été créée, en principe, pour aider les réfugiés et les personnes déplacées, se dissimule l'activité des agents recruteurs britanniques et américains qui veulent trouver de la main-d'œuvre à bon marché pour les mines de Belgique, les cultures du Vene-

ada, the cotton plantations of the United States, and for heavy labour in the United Kingdom.

In those countries displaced persons were treated like slaves. There was no question of human rights; they were treated like animals and were not even given medical treatment when they were ill.

Mr. Demchenko quoted a letter which had been received by the broadcasting station of Kiev from a group of Ukrainians who had been taken to the United Kingdom, complaining about the treatment they received and begging to be repatriated.

He observed that the ruling circles in the United States and the United Kingdom were making use of the displaced persons to build up the armies of the United States and the United Kingdom and thus to provide "cannon fodder". Those countries had established special battalions for training their new recruits. The occupation authorities in the French zone were no better than those in the United States and United Kingdom zones; they were feverishly recruiting displaced persons for the Foreign Legion in order to send them to Indo-China to serve with the forces fighting against the People's Republic of Viet-Nam. Any of them who protested were shot before the eyes of their comrades.

All those actions by the occupation authorities in the western zones of Germany and Austria constituted a flagrant violation of the agreement on repatriation concluded on 11 February 1945 between the Governments of the Union of Soviet Socialist Republics, the United States of America and the United Kingdom, and were also contrary to the decisions unanimously adopted by the Council of Foreign Ministers on 23 April 1947. Finally, they were contrary to resolution 136 (II) of 17 November 1947, in which the General Assembly "reaffirms its position that the main task concerning displaced persons is to encourage and assist in every possible way their early return to their countries of origin, in accordance with the General Assembly resolution of 12 February 1946, and that no obstacles be placed in the way of the early fulfilment of this task".

The people of the Ukrainian SSR could not agree to the perpetuation of the existing state of affairs. The Government of that country was deeply concerned with the fate of its nationals who had been forced to remain for years far from their families and their countries. If repatriation was to be successfully carried out, it was essential that displaced persons should be allowed full liberty to decide whether they wished to return to their native countries. War criminals and persons who opposed repatriation should be removed from the administration of the camps; all committees and organizations carrying out anti-repatriation propaganda should be dissolved; the recruiting of displaced persons for military or semi-military formations should be prohibited; the conditions indispensable to a free choice with regard to repatriation should be created.

Inasmuch as all those provisions were included in the draft resolution submitted by Poland, the delegation of the Ukrainian Soviet Socialist Republic would vote for it.

zuela, les forêts du Canada, les plantations de coton des Etats-Unis, et pour accomplir de gros travaux dans le Royaume-Uni.

Dans ces pays, les personnes déplacées connaissent un sort semblable à celui des esclaves. Il n'est pas question des droits de l'homme; on les traite comme des animaux; ils ne reçoivent aucune assistance médicale, même en cas de maladie.

M. Demtchenko cite ensuite une lettre adressée à la station de radiodiffusion de Kiev, dans laquelle un groupe d'Ukrainiens emmenés dans le Royaume-Uni, se plaignant de la façon dont ils sont traités, demandent avec insistance leur rapatriement.

Le représentant de la RSS d'Ukraine fait remarquer que les milieux dirigeants des Etats-Unis et du Royaume-Uni cherchent à tirer parti de ces personnes déplacées pour compléter les effectifs des armées américaines et britanniques et en faire ainsi de la "chair à canon". Ces pays ont créé des bataillons spéciaux qui servent à l'entraînement de leurs nouvelles recrues. Quant aux autorités d'occupation de la zone française, elles ne le cèdent en rien à celles des zones américaines et britanniques; elles recrutent fébrilement ces personnes déplacées pour les faire servir dans la Légion étrangère qui les envoie en Indochine pour compléter les effectifs qui luttent contre la République populaire du Viet-Nam. S'ils protestent, ces légionnaires sont fusillés sous les yeux de leurs compagnons.

Tous ces actes commis par les autorités d'occupation des zones occidentales de l'Allemagne et de l'Autriche constituent une violation flagrante de l'accord sur le rapatriement, conclu le 11 février 1945 entre les Gouvernements de l'URSS, des Etats-Unis et du Royaume-Uni, et sont également contraires aux décisions adoptées à l'unanimité le 23 avril 1947 par le Conseil des Ministres des affaires étrangères. Enfin, ils sont contraires à la résolution 136 (II) du 17 novembre 1947, dans laquelle l'Assemblée générale "réaffirme qu'à son avis, la principale tâche relative aux personnes déplacées est d'encourager et de faciliter par tous les moyens possibles leur prompt retour dans leur pays d'origine, conformément à la résolution de l'Assemblée générale en date du 12 février 1946, et qu'il est nécessaire d'écartier tous les obstacles s'opposant à l'accomplissement rapide de cette tâche".

Le peuple de la RSS d'Ukraine ne peut accepter que se perpétue l'état de choses actuel. Le Gouvernement de ce pays est profondément préoccupé par le sort de ses ressortissants qui, contre leur gré, se trouvent depuis des années à l'étranger, loin de leur famille et de leur patrie. Pour que le rapatriement puisse être mené à bien, il est indispensable de permettre aux personnes déplacées de prendre une décision en toute liberté en ce qui concerne leur retour dans leur pays d'origine. Il faut écarter de l'administration des camps les criminels de guerre et les personnes qui s'opposent au rapatriement; il faut dissoudre tous les comités et tous les organismes qui mènent une propagande hostile au rapatriement; il faut interdire le recrutement de personnes déplacées aux organisations militaires et paramilitaires; il faut que l'on crée les conditions nécessaires à un libre choix en matière de rapatriement.

Puisque toutes ces dispositions sont prévues dans le projet de résolution présenté par la Pologne, la délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine votera en faveur de ce projet.

Mr. BAGDADI (Egypt) felt that the General Assembly should give more careful consideration than it appeared to do to the repercussions of its decisions in the matter of refugees and displaced persons. It was particularly regrettable that the same principles were not applied in all cases; the consequence was a deplorable lack of uniformity and harmony within the United Nations.

The question of refugees had arisen not only in Europe, but also in the Middle East, but, whereas in the first case a firm stand had been taken, the case of the Arab refugees had been treated with unfeeling indifference.

If consistency were aimed at, a straightforward line of conduct, in conformity with the interests of the United Nations, should be adopted; the same principles should always be applied with the same strictness and strength in dealing with questions which were fundamentally identical. If it were desired to strengthen the prestige of the United Nations, the Charter should be scrupulously respected; each question should be judged on its merits, without regard for political expediency or personal considerations. Mr. Bagdadi expressed the hope that all delegations would in the future adopt an entirely consistent attitude in regard to the refugee problem, without taking into account the origin or situation of the refugees.

He explained what would be the attitude of the Egyptian delegation when the draft resolution submitted by Poland was voted upon. The Egyptian delegation thought that the draft set forth certain principles which should be defended by everyone, for they had never raised doubts in the mind of anyone. However, the draft resolution was faulty in two respects: first, it took into consideration the plight of only one category of refugees, while a solution should be sought in respect of all refugees, whoever they might be; and secondly, it mentioned certain situations and facts of which it was impossible to verify the correctness. For those two reasons the Egyptian delegation would abstain from voting on the Polish draft resolution.

That abstention did not mean that the Egyptian delegation did not support the principles contained in the draft resolution; on the contrary, it had always defended the principle of the return of all refugees to their countries, and it had always been actuated by highly humanitarian concepts. The Egyptian delegation's main objection to the Polish draft resolution was that the implementation of the principles set forth therein must not be restricted to only one category of refugees, thus introducing an inadmissible element of discriminatory treatment into the international picture.

Mr. STEPANENKO (Byelorussian Soviet Socialist Republic) pointed out that the problem of refugees and displaced persons remained on the agenda of the third session of the General Assembly, although it had been considered on many occasions by various United Nations organs.

He recalled that the General Assembly and the Economic and Social Council had adopted several resolutions designed to facilitate and hasten

M. BAGDADI (Egypte) estime que l'Assemblée générale devrait se soucier davantage qu'elle ne semble le faire des répercussions qu'ont les décisions prises en ce qui concerne les réfugiés et les personnes déplacées. Il est regrettable de constater, notamment, que les mêmes principes ne sont pas appliqués dans tous les cas; il en résulte un manque d'homogénéité et d'harmonie très choquant au sein de l'Organisation des Nations Unies.

La question des réfugiés s'est posée non seulement en Europe, mais aussi dans le Proche-Orient. Alors que, dans le premier cas, on observait une attitude très ferme, on a traité le cas des réfugiés arabes sans manifester beaucoup d'intérêt ou de chaleur.

Si l'on se propose d'être conséquent avec soi-même, il faut adopter une ligne de conduite tout à fait droite et en parfaite harmonie avec les intérêts de l'Organisation: il faut appliquer toujours les mêmes principes et garder toujours la même véhémence, la même fermeté lorsqu'on traite des questions identiques quant au fond. Si l'on se propose de raffermir le prestige de l'Organisation, on doit scrupuleusement respecter la Charte, c'est-à-dire envisager chaque question selon ses mérites, sans faire intervenir des considérations d'opportunité politique ou des considérations personnelles. M. Bagdadi exprime l'espoir que toutes les délégations adopteront à l'avenir une attitude absolument constante à l'égard du problème des réfugiés, sans tenir compte de l'origine ou de la situation de ces réfugiés.

M. Bagdadi explique ensuite quelle sera l'attitude de la délégation égyptienne lors du vote sur le projet de résolution présenté par la Pologne. La délégation de l'Egypte estime que ce projet énonce certains principes qui doivent être défendus par tous, car ils n'ont jamais soulevé de doutes dans l'esprit de quiconque. Cependant, ce projet de résolution pêche à un double point de vue: tout d'abord, il n'envisage le sort que d'une seule catégorie de réfugiés, alors que l'on doit chercher une solution concernant tous les réfugiés, quels qu'ils soient; d'autre part, il mentionne certaines situations et certains faits dont il est impossible de vérifier l'exactitude. C'est pour ces deux raisons que la délégation égyptienne s'abstiendra dans le vote sur le projet de résolution de la Pologne.

Cette abstention ne doit pas signifier que la délégation égyptienne ne s'associe pas aux principes contenus dans le projet de résolution: bien au contraire, elle a toujours défendu le principe du retour de tout réfugié dans son pays et elle a toujours été inspirée par des conceptions hautement humanitaires. La principale objection de la délégation égyptienne contre le projet de résolution de la Pologne est qu'il ne faut pas restreindre l'application des principes qui y sont énoncés à une seule catégorie de réfugiés, instituant ainsi, dans l'ordre international, un traitement discriminatoire inacceptable.

M. STEPANENKO (République socialiste soviétique de Biélorussie) fait observer que le problème des réfugiés et des personnes déplacées figure encore à l'ordre du jour de la troisième session de l'Assemblée générale, bien qu'il ait déjà été examiné à maintes reprises par divers organes de l'Organisation des Nations Unies.

Il rappelle que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social ont adopté plusieurs résolutions visant à faciliter et à hâter le règle-

the settlement of the problem of refugees and displaced persons. General Assembly resolution 8 (I) of 12 February 1946, in particular, had stated without any possible misunderstanding that the main task concerning refugees and displaced persons was to assist in every way possible their early return to their countries of origin. In its resolution 62 (I) of 15 December 1946, the General Assembly had proposed that preliminary measures should be taken by the Member States in regard to displaced persons. It had also recognized that the main task was to provide for the "early return of displaced persons to their homes". That same resolution, considering the activity of war criminals and obstacles which hindered repatriation, had recommended "to all Governments concerned that they take urgent and adequate measures to effect a careful screening of all displaced persons, refugees, prisoners of war and persons of similar status, with a view to identifying all war criminals, quislings and traitors; and, in such screening, give high priority to all persons or groups of persons who use duress or incite other persons to the use of duress towards refugees, displaced persons, prisoners of war and persons of similar status, with the aim: (a) of preventing them from expressing the desire to return to their country of nationality or formal habitual residence; or (b) of raising obstacles in any form to written or oral contact with duly accredited representatives of the Government of the country of their nationality or former habitual residence."

In resolution 136 (II) of 17 November 1947, the General Assembly had stated that its previous resolutions "have not been fully implemented, and that hundreds of thousands of victims of aggression remain in displaced persons camps". If the General Assembly had so desired, that resolution could have stated clearly, as was requested by a number of delegations, the reasons for the non-implementation of the resolutions concerning displaced persons. But that had not been done.

To all who had examined the problem objectively, it was clear that at least three Governments, namely, those of the United States, the United Kingdom and France, had deliberately violated the provisions of the General Assembly resolutions. They were responsible for the non-implementation of the resolutions. Those Governments had done their utmost to sabotage the implementation of the resolutions.

In the Secretary-General's official report to the seventh session of the Economic and Social Council (E/816, E/816/Add.1), it had been stated that on 30 June 1948, there were still almost a million refugees and displaced persons under the supervision of the IRO. That figure, which was doubtless smaller than the actual number, had not varied for three years, which proved that the Assembly's work had been unsuccessful and that the situation remained unchanged.

Mr. Stepanenko did not know whether the figures given by the IRO concerning the number of repatriated persons were correct, but it could not be denied that more than a million persons who had been driven from their countries by fascist aggression had not been able to return to

ment du problème des réfugiés et des personnes déplacées. La résolution 8 (I) adoptée par l'Assemblée le 12 février 1946 déclarait notamment, sans équivoque possible, que la tâche principale à remplir à l'égard des réfugiés et des personnes déplacées était de faciliter leur prompt rapatriement. En outre, l'Assemblée générale a proposé, dans sa résolution 62 (I) du 15 décembre 1946, que des mesures préliminaires soient prises par les Etats Membres à l'égard des personnes déplacées. Elle a reconnu également que la tâche principale à remplir était le retour rapide des personnes déplacées dans leurs foyers. Cette même résolution, tenant compte de l'activité des criminels de guerre et des obstacles qui s'opposent au rapatriement, recommandait "à tous les Gouvernements intéressés de prendre des mesures urgentes et efficaces en vue d'effectuer un filtrage minutieux de toutes les personnes déplacées, réfugiés, prisonniers de guerre et personnes ayant un statut analogue, en vue d'identifier tous les criminels de guerre, quislings et traîtres; et, en tout premier lieu, de procéder au filtrage de tous individus ou groupes d'individus qui usent de contrainte ou qui incitent d'autres personnes à employer la contrainte envers les réfugiés, personnes déplacées, prisonniers de guerre et personnes ayant un statut analogue, en vue: a) de les empêcher d'exprimer leur désir de retourner dans le pays dont ils ont la nationalité ou dans leur ancienne résidence habituelle; ou, b) de faire obstacle, d'une manière quelconque, aux prises de contact orales ou par écrit avec les représentants dûment accrédités du Gouvernement du pays dont ces personnes ont la nationalité ou dans lequel elles avaient antérieurement leur résidence habituelle".

Dans sa résolution 136 (II), en date du 17 novembre 1947, l'Assemblée générale a constaté que ses résolutions précédentes "n'ont pas été complètement mises à exécution et qu'il reste des centaines de milliers de victimes des agressions dans les camps de personnes déplacées". Si l'Assemblée générale l'avait voulu, cette résolution aurait pu indiquer clairement, ainsi que cela était demandé par un certain nombre de délégations, quelles étaient les causes de la non-exécution des résolutions prises en ce qui concerne les personnes déplacées. Mais cela n'a pas été fait.

Pour toutes les personnes qui ont examiné le problème de façon objective, il est clair que trois Gouvernements au moins, ceux des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France, se sont mis à enfreindre les dispositions des résolutions de l'Assemblée générale. C'est à eux qu'incombe la responsabilité de la non-exécution des dites résolutions. Ces Gouvernements ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour saboter l'exécution de ces résolutions.

Dans le rapport officiel du Secrétaire général présenté à la septième session du Conseil économique et social (E/816, E/816/Add.1), il a été établi que, à la date du 30 juin 1948, il y avait encore près d'un million de réfugiés et de personnes déplacées sous le contrôle de l'OIR. Or ce chiffre, qui est sans doute inférieur à la réalité, n'a pas varié depuis trois ans, ce qui prouve que les travaux de l'Assemblée ont été infructueux et que la situation demeure inchangée.

M. Stepanenko ignore si les chiffres que donne l'OIR sur le nombre des personnes rapatriées est exact, mais il est incontestable que plus d'un million de personnes, chassées de leur patrie par l'agression fasciste, n'ont pu rentrer dans leurs foyers. Condamnées au travail forcé aux Etats-

their homes. Condemned to hard labour in the United States or the United Kingdom, they were leading wretched lives and were deprived of all rights, while their families, liberated from the fascist occupation, were prepared to welcome them, and while their respective Governments were prepared to ensure them the enjoyment of all their rights.

Actually, those victims of fascism had become prisoners of the new pretenders to world domination. Slaves of foreigners, they were unable to determine their own fates and were obliged to bow to despots and to intimidation. The law did not protect them. If they showed any resistance, they suffered reprisals; they could not, therefore, decide to return to their own countries. For that reason, in the name of fairness and in order to solve the problem in the only acceptable way, the delegation of the Byelorussian SSR demanded the repatriation of those persons, as it was only in their own countries and with their own families that they could begin to live a normal life again.

Amongst the displaced persons, there were hundreds of thousands of Soviet citizens, including a large number of Byelorussians. According to incomplete reports, there were some 116,000 Soviet citizens to date in the United States occupation zone of Germany alone. In the United States zone of Austria, more than 19,000 Soviet citizens, and in the United Kingdom zone of that country 112,000 Soviet citizens, were in the same situation. Similarly, many Soviet children who had lost their parents during the war had not been repatriated; carried off forcibly by the fascists, they remained defenceless, like the Soviet citizens who were still in the United States and United Kingdom occupation zones.

If the situation had not changed in three years, it was because the Governments of the United States and the United Kingdom had refused to comply with the General Assembly's recommendations and to implement the unanimous decisions taken by the Council of Foreign Ministers on 23 April 1947. The obstacles designed to sabotage repatriation ran the whole gamut from refusal to allow members of repatriation missions to visit the Soviet citizens who were in the camps, to the use of infamous police measures to promote the recruitment of labour.

A note sent to the ambassadors of the United States and the United Kingdom at Moscow on 24 February 1949 told of the various obstacles which had prevented the Soviet repatriation missions from performing their function. The occupation authorities had refused to grant those missions access to the displaced persons camps; they had prohibited the dissemination of Soviet literature, newspapers and periodicals, and had encouraged anti-Soviet propaganda. Conceived with the definite purpose of obstructing repatriation, the system in force in the camps completely disregarded the interests of the displaced persons.

The occupation authorities of the United States, the United Kingdom and France had set up a recruitment system in the displaced persons camps the practices of which were not far removed from slavery, and which had seriously prejudiced repatriation action and had even endangered good relations among States.

Unis ou dans le Royaume-Uni, elles mènent une existence misérable et sont privées de tous les droits, alors que leurs familles, libérées de l'occupation fasciste, sont prêtes à les accueillir, alors que leurs Gouvernements respectifs sont prêts à leur assurer la jouissance de tous leurs droits.

En réalité, ces victimes du fascisme sont devenues prisonnières des nouveaux prétendants à la domination mondiale. Esclaves de l'étranger, elles ne peuvent disposer d'elles-mêmes et sont obligées de se plier à l'arbitraire et aux mesures d'intimidation. La loi ne les défend pas. Si elles font preuve de quelque résistance, elles sont l'objet de représailles; elles ne peuvent donc pas décider de rentrer dans leur pays. C'est pourquoi, au nom de l'équité, et pour résoudre le problème de la seule façon qui soit acceptable, la délégation de la RSS de Biélorussie réclame le rapatriement de ces personnes, car c'est uniquement dans leur patrie et dans leur famille qu'elles pourront retrouver une vie normale.

Parmi les personnes déplacées, il y a des centaines de milliers de citoyens soviétiques, dont un grand nombre de Biélorussiens. D'après des informations incomplètes, on comptait jusqu'à présent, dans la seule zone américaine d'occupation en Allemagne, 116.000 citoyens soviétiques. Dans la zone américaine de l'Autriche, plus de 19.000 citoyens soviétiques et, dans la zone britannique de ce même pays, 112.000 citoyens soviétiques se trouvaient dans une situation analogue. De même, un grand nombre d'enfants soviétiques, qui ont perdu leurs parents pendant la guerre, n'ont pas été rapatriés; emmenés de force par les fascistes, ils demeurent sans défense au même titre que les citoyens soviétiques qui se trouvent encore dans les zones d'occupation américaine et britannique.

Si la situation n'a pas varié depuis trois ans, c'est parce que les Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont refusé de se conformer aux recommandations de l'Assemblée générale et d'appliquer les décisions unanimes du Conseil des Ministres des affaires étrangères en date du 23 avril 1947. Les obstacles que l'on dresse pour saboter le rapatriement sont de tous ordres, depuis le refus opposé aux membres des missions de rapatriement désireux de visiter les citoyens soviétiques se trouvant dans les camps jusqu'à l'usage de mesures policières infâmes pour favoriser le recrutement de la main-d'œuvre.

Une note remise le 24 février 1949 aux ambassadeurs des Etats-Unis et du Royaume-Uni à Moscou mentionne les divers obstacles qui ont empêché les missions soviétiques de rapatriement d'accomplir leur tâche. Les autorités d'occupation ont refusé à ces missions l'accès des camps de personnes déplacées; elles ont interdit la diffusion de la littérature, des journaux et des revues soviétiques et ont encouragé la propagande anti-soviétique. Conçu dans le dessein bien arrêté de faire obstacle au rapatriement, le régime des camps méconnaît absolument les intérêts des personnes déplacées.

Les autorités d'occupation américaines, britanniques et françaises ont institué dans les camps de personnes déplacées un système de recrutement, voisin de l'esclavage, qui a gravement affecté les mesures de rapatriement et qui a même mis en danger les bonnes relations entre Etats.

The representatives of the Soviet Union had repeatedly called attention to such violations of international agreements by the United States, the United Kingdom and France; yet the situation had remained unchanged. Instead of being handed over, war criminals were used in the campaign of lies which was carried on against the USSR, to the detriment of international co-operation. Thus three prisoners who were criminals had been taken to the Kravchenko trial in Paris, where they had supported the slander directed against the Soviet Union. Experience had shown that the Governments of the three above-mentioned countries had failed in their obligations and had endeavoured to substitute resettlement for repatriation. That was a violation of the General Assembly decisions and of international agreements. Mr. Stepanenko referred also to the particularly active role played by the IRO, which might be considered as a recruitment office for the Governments of certain countries. The resettlement advocated was in reality a new form of slavery: it was the white slavery of the twentieth century.

The delegation of the Byelorussian SSR therefore maintained that the problem of the refugees and displaced persons had not yet been solved, because of the opposition of the Governments of the United States, the United Kingdom and France, which had failed to comply with the General Assembly resolutions and the international obligations they had undertaken.

Being convinced that the solution of that problem was essential, the delegation of the Byelorussian SSR would vote in favour of the draft resolution submitted by the delegation of Poland.

Mrs. ROOSEVELT (United States of America) said that she was surprised to hear a repetition of the speeches that had been delivered in the Third Committee. Such repetition was doubtless due to the fact that it was difficult to find any new arguments or data.

The delegation of the United States would continue to stress the importance of finding an equitable solution to the refugee problem. Some seven million persons had been repatriated since the end of the war, including a number belonging to the countries of western Europe. Considerable progress had been made towards the final goal; but no concrete solution would be obtained by a prolonged debate based on old charges constantly repeated by the representatives of certain of the countries of origin of the displaced persons.

The question was the same as it had been in 1946, namely, whether the people should be given a free choice. If so, they should be allowed to choose freely whether they would return home or establish themselves elsewhere.

The members of the General Assembly were perfectly well aware of the charges that had been made, having heard them repeated untiringly in the Third Committee, and in the plenary meetings of the General Assembly itself: sabotaging of repatriation, régime of terror, slave markets, criminal propaganda, etc. The repetition of such charges did not make them any more credible, as was proved by the fact that the Third Committee and the General Assembly had, by a considerable majority, always rejected the draft resolutions submitted by certain delegations, res-

Toutes ces violations des accords internationaux dont se rendent coupables les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France ont déjà été signalées à maintes reprises par les représentants de l'Union soviétique; toutefois, la situation est demeurée inchangée. Au lieu de livrer les criminels de guerre, on les utilise dans la campagne de mensonges menée contre l'URSS au détriment de la collaboration internationale. C'est ainsi que trois prisonniers de guerre, qui étaient des criminels, ont été amenés au procès Kravchenko à Paris, ou ils ont servi à étayer les calomnies lancées contre l'Union soviétique. L'expérience a prouvé que les Gouvernements des trois pays susmentionnés ont manqué à leurs obligations et se sont efforcés de remplacer le rapatriement par la réinstallation. Or, c'est là une violation des décisions de l'Assemblée générale et des accords internationaux. M. Stepanenko rappelle également le rôle particulièrement actif joué par l'OIR, qui peut être considérée comme un bureau de recrutement des gouvernements de certains pays. La réinstallation que l'on préconise est en réalité une nouvelle forme d'esclavage: c'est la traite des blancs au XXème siècle.

La délégation de la RSS de Biélorussie constate donc que le problème des réfugiés et personnes déplacées n'a pas encore été résolu, en raison de l'opposition des Gouvernements des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France, qui ont enfreint les résolutions de l'Assemblée générale et les obligations internationales qu'ils avaient contractées.

Convaincue qu'il est essentiel de résoudre ce problème, la délégation de la RSS de Biélorussie votera pour le projet de résolution présenté par la délégation de la Pologne.

Mme ROOSEVELT (Etats-Unis d'Amérique) dit sa surprise d'entendre à nouveau les mêmes discours qui ont été déjà prononcés à la Troisième Commission. Ces répétitions sont dues sans doute à ce qu'il est difficile de trouver des arguments ou des éléments d'information nouveaux.

Pour sa part, la délégation des Etats-Unis continue à souligner qu'il est important de trouver une solution juste du problème des réfugiés. Elle tient à rappeler que sept millions de personnes ont été rapatriées depuis la fin de la guerre, un certain nombre d'entre elles appartenant aux pays de l'Europe occidentale. Un progrès important a été accompli vers le but final; cependant, aucune solution concrète ne sera obtenue par une discussion prolongée, basée sur des accusations anciennes, répétées constamment par les représentants de certains pays d'origine des personnes déplacées.

La question est actuellement la même qu'en 1946; elle consiste à savoir si l'on doit donner aux gens le libre choix de décision. Dans l'affirmative, il faut leur permettre de décider librement s'ils veulent rentrer chez eux ou s'ils veulent s'établir autre part.

Les membres de l'Assemblée sont parfaitement au courant des accusations qui ont été formulées, car ils les ont entendu répéter inlassablement devant la Troisième Commission, comme en séance plénière: sabotage du rapatriement, régime de terreur, marchés d'esclaves, propagande criminelle, etc. La répétition de ces accusations ne leur donne pas davantage créance, comme le prouve le fait que la Troisième Commission et l'Assemblée générale ont toujours repoussé à une majorité importante les projets de résolution présentés par certaines délégations, projets destinés à donner

olutions designed to give the impression that certain Members of the United Nations, and the United States in particular, had not fully conformed to the letter and the spirit of previous resolutions of the General Assembly concerning refugees and displaced persons.

Since 1946 Mrs. Roosevelt had visited a number of refugee camps. She had not had any need of protection during those visits; the people had gathered about her and she had had the opportunity to speak with them freely. Invariably, the refugees had asked to be given the opportunity to go to the United States or other countries, but never had they asked her to assist them to return to their countries of origin. Moreover, she received considerable personal correspondence from refugees and displaced persons who were still in camps: the originators of all those letters asked for aid in finally resettling in a place other than their countries of origin.

Those who sincerely wished to assist the unfortunate refugees should support the International Refugee Organization. The Government of the United States was a particularly active member of that organization and made a large contribution to its budget. Such concrete action would contribute much more towards the solution of that delicate problem than endless speeches solely designed to obfuscate the situation.

The delegation of the United States would vote in favour of the draft resolution submitted by the Third Committee. It hoped the majority of the Members of the General Assembly would do likewise. The delegation of Poland had submitted its draft resolution to the General Assembly although it had been rejected by the Third Committee¹ after thorough study. The draft resolution was based on absolutely false premises: the delegation of the United States would again vote against it.

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) thought the question of refugees and displaced persons particularly serious; it affected all European countries which had been under German occupation during the Second World War; the fate of millions of people was at stake.

Even before the end of the war special agreements had been concluded between the Soviet Union, the United States, the United Kingdom and France. Those agreements had provided for the immediate repatriation of all USSR nationals, had prohibited all hostile propaganda, and had laid down what living conditions should prevail in the camps to which USSR nationals would be sent prior to being handed over to the Soviet authorities; those agreements had also laid down that repatriation officials would have immediate access to the assembly centres in order to get in touch with their compatriots, and to see that the camp administration conformed to the domestic legislation of the countries of origin of the displaced persons.

In addition to those agreements, the United States, United Kingdom and French Governments were to be guided by General Assembly resolutions 8 (I), 62 (I) and 136 (II), and by the

¹ See *Official Records of the third session of the General Assembly, Part II, Third Committee, 229th meeting.*

l'impression que quelques Membres des Nations Unies, notamment les Etats-Unis, ne se sont pas conformés pleinement à la lettre et à l'esprit des résolutions antérieures de l'Assemblée générale concernant les réfugiés et personnes déplacées.

Mme Roosevelt tient à signaler que, depuis 1946, elle a visité un certain nombre de camps de réfugiés. Elle n'a pas eu besoin de protection en les visitant, les gens se rassemblaient autour d'elle et elle a eu l'occasion de parler librement avec eux. Invariablement, les réfugiés lui ont exprimé le désir de se rendre aux Etats-Unis ou dans d'autres pays, mais ils ne lui ont jamais demandé son appui pour les aider à retourner dans leur pays d'origine. En outre, Mme Roosevelt reçoit une importante correspondance personnelle, émanant de réfugiés et de personnes déplacées qui sont encore dans les camps: les auteurs de toutes ces lettres demandent qu'on les aide à s'établir définitivement ailleurs que dans leur pays d'origine.

Mme Roosevelt déclare que ceux qui veulent sincèrement porter secours aux malheureux réfugiés doivent soutenir l'Organisation internationale pour les réfugiés. Le Gouvernement des Etats-Unis est un membre particulièrement actif de cette organisation et il apporte une contribution importante à son budget. Ce genre d'action concrète fera beaucoup plus pour la solution de ce problème délicat que d'interminables discours dont le seul but est d'obscurcir la situation.

La délégation des Etats-Unis votera le projet de résolution présenté par la Troisième Commission; elle espère qu'il en sera de même de la plupart des membres de l'Assemblée générale. La délégation de la Pologne présente son projet de résolution à l'Assemblée générale, bien qu'il ait été rejeté par la Troisième Commission après une étude approfondie¹. Ce projet de résolution repose sur des présomptions absolument fausses: la délégation des Etats-Unis votera de nouveau contre lui.

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) estime que le problème des réfugiés et personnes déplacées est particulièrement grave; il affecte tous les pays d'Europe qui ont été occupés par l'Allemagne au cours de la deuxième guerre mondiale; le sort de millions de personnes est en jeu.

Avant même la fin de la guerre, des accords spéciaux ont été conclus entre l'Union soviétique, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France. Ces accords prévoyaient le rapatriement sans délai de tous les ressortissants de l'URSS. Ils interdisaient toute propagande hostile et ils précisaient les conditions de séjour dans les camps auxquelles devaient être soumis les ressortissants de l'URSS jusqu'à ce qu'ils soient confiés de nouveau aux autorités soviétiques; ces accords prévoyaient également que des fonctionnaires chargés du rapatriement seraient immédiatement admis aux lieux de rassemblement et dans les camps afin d'entrer en relations avec leurs compatriotes et de veiller à ce que l'administration des camps soit conforme à la législation nationale des pays d'origine des personnes déplacées.

Outre ces accords, les Gouvernements des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France devaient baser leurs actions sur les résolutions 8 (I), 62 (I) et 136 (II) de l'Assemblée générale, ainsi

¹ Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, deuxième partie, Troisième Commission, 229ème séance.*

decision of the Council of Foreign Ministers of 23 April 1947. After recalling the principal provisions of the three General Assembly resolutions, he said that the decision of the Council of Foreign Ministers had laid down that representatives of the countries concerned would be permitted to visit the camps and assembly centres; it had also prohibited any propaganda in the camps hostile to Members of the United Nations or to the repatriation of displaced persons; it had included a clause permitting the circulation in camps of newspapers, pamphlets and periodicals published in the countries of origin of the displaced persons.

Thus, had the numerous decisions on refugees and displaced persons been strictly implemented, the repatriation of nationals of the USSR and the Eastern European peoples' democracies would have been completed long since, and the question would no longer have been on the agenda of the General Assembly or of any other United Nations organ. However, owing to the existing situation, the problem had remained unsolved: that was due to the obstacles created by the United Kingdom, United States and French Governments, which were doing their utmost to impede repatriation.

It had been stated by the United Kingdom representative in the Third Committee¹ that French, Belgian and Netherlands refugees had long since returned to their homes, and that only the inhabitants of Eastern Europe did not wish to return to their countries. In making that statement, however, the United Kingdom representative had, nevertheless, been forced to add that in the early days refugees and displaced persons, who were nationals of the Eastern European countries, had been very anxious to return to their homes. The development in the camps of propaganda hostile to the USSR and reprisals against those expressing a desire to be repatriated were responsible for the fact that the number of requests for repatriation from Soviet refugees had constantly decreased and had practically ceased altogether. The fact that almost all the Belgian, French and Netherlands refugees and displaced persons had returned to their homes a considerable time ago proved, above all, that the USSR had scrupulously fulfilled all its obligations under its agreements with Governments and under the General Assembly resolutions. That fact also proved that nothing had been done to impede the repatriation of Belgian, French and Netherlands nationals in the United Kingdom, United States and French zones of occupation, while an entirely different attitude had been taken in regard to refugees and displaced persons who were natives of the USSR and the Eastern European peoples' democracies. Thus it was clear that the entire refugee question had arisen through the United Kingdom, United States and French attitude towards refugees belonging to the Marshall Plan countries on the one hand, and those of the Eastern European countries on the other. Therein lay the only cause for the halt in the repatriation of Eastern European displaced persons; it was in no way due to any refusal on their part to return to their homes.

¹ See *Official Records of the third session of the General Assembly, Part II, Third Committee, 228th meeting.*

que sur la décision du Conseil des Ministres des affaires étrangères en date du 23 avril 1947. Après avoir rappelé les principales dispositions des trois résolutions de l'Assemblée générale, M. Tsarapkin signale que la décision du Conseil des Ministres des affaires étrangères prévoyait notamment, pour les pays intéressés, le droit de visiter les camps et les lieux de rassemblement; elle stipulait également l'interdiction de mener dans les camps une propagande dirigée contre des Membres des Nations Unies et contre le rapatriement des personnes déplacées; elle contenait une clause permettant la distribution dans les camps de journaux, brochures et revues émanant des pays dont les personnes déplacées du camp étaient ressortissantes.

Ainsi, si les nombreuses décisions relatives aux réfugiés et personnes déplacées avaient été strictement appliquées, le rapatriement des ressortissants de l'URSS et des démocraties populaires de l'Europe orientale serait terminé depuis longtemps et cette question ne serait plus inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ou d'autres organes des Nations Unies. Cependant, la situation réelle est telle que ce problème reste toujours sans solution: cela est dû aux obstacles créés par les Gouvernements du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de la France, qui cherchent par tous les moyens possibles à entraver le rapatriement.

M. Tsarapkin rappelle que le représentant du Royaume-Uni à la Troisième Commission a déclaré¹ que les réfugiés français, belges et hollandais sont rentrés depuis longtemps dans leur pays et que ce sont uniquement les habitants des pays de l'Europe orientale qui ne veulent pas rentrer dans leur patrie. En faisant cette déclaration, le représentant du Royaume-Uni a dû, néanmoins, ajouter qu'au début, les réfugiés et personnes déplacées ressortissants de pays de l'Europe orientale étaient très désireux de rentrer chez eux. C'est en raison du développement, dans les camps, d'une propagande hostile à l'URSS et à la suite des représailles exercées contre ceux qui exprimaient le désir d'être rapatriés, que le flot de demandes des réfugiés soviétiques a diminué de plus en plus jusqu'à être, actuellement, pratiquement arrêté. Le fait que tous les réfugiés et personnes déplacées de Belgique, de France et des Pays-Bas sont depuis longtemps rentrés dans leur pays démontre, avant tout, que l'URSS a scrupuleusement rempli toutes les obligations qui lui incombent à la suite des accords conclus entre les Gouvernements et des résolutions de l'Assemblée générale. Ce fait prouve également que, dans les zones d'occupation britannique, américaine et française, on n'a pas entravé le rapatriement des Français, des Belges et des Hollandais, alors qu'une attitude tout à fait différente a été adoptée à l'égard des réfugiés et personnes déplacées originaires de l'Union soviétique et des démocraties populaires de l'Europe orientale. On constate ainsi que toute la question des réfugiés provient de l'attitude adoptée par le Royaume-Uni, les Etats-Unis et la France envers les réfugiés originaires des pays bénéficiaires du plan Marshall, d'une part, et, d'autre part, envers les réfugiés originaires des pays de l'Europe orientale: c'est uniquement là que réside la cause de l'échec du rapatriement des personnes déplacées originaires de l'Europe orientale; ce n'est nullement parce que ces personnes ne veulent pas rentrer chez elles.

¹ Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, deuxième partie, Troisième Commission, 228ème séance.*

Mr. Tsarapkin then went on to consider the physical conditions of the displaced persons who had been able to leave the camps to go to Belgium, France, the United Kingdom and even the United States — the world's richest capitalist country.

Thousands of displaced persons recruited two years ago to work in Belgian mines were now fleeing not only the mines but Belgium itself. The position of refugees and displaced persons in Belgium had been clearly described in an article in a New York daily of 5 May last: that article had definitely proved that working conditions of displaced persons amounted to sheer slavery.

The fate of displaced persons brought to the United States had proved even more deplorable than that of those who had gone to Belgium. According to the *New York Times* and another New York daily, the situation of refugees and displaced persons working in Louisiana, in particular, was comparable to that of slaves in the past: displaced persons earned negligible wages, lived in hovels, could not afford sufficient food and were forced to shop in the stores owned by the plantation owners to whom they were indebted to the extent of being almost their prisoners.

Knowing the predicament of displaced persons in the United States, one could scarcely imagine what their conditions would be like in Chile and Brazil.

The position of refugees and displaced persons was no better in Canada, as could be seen from the letters received by Soviet citizens still in the camps in Germany and also from articles which had appeared in Canadian journals in 1948 and 1949, amongst others in the *Canadian Tribune* and the *Ottawa Citizen*. Ukrainian displaced persons working in a Canadian forestry enterprise had appealed to the local Chamber of Commerce for help, stating that they were being treated as slaves, that working conditions were extremely hard, and that discriminatory measures and reprisals, against which they protested, were being used. On the other hand, however, a Canadian hydro-electric construction engineer had stated that the output of work by Ukrainian displaced persons was higher than that of Canadian workers. Such a statement, made in all honesty, revealed the true aims of those who obstructed the repatriation of displaced persons; it undeniably proved that certain circles in various countries were anxious to recruit labour among displaced persons, not for humanitarian reasons but for their own selfish, commercial purposes.

After having sketched that picture of the wretched lot of the refugees and displaced persons who had been brought to various countries, Mr. Tsarapkin pointed out that there were still more than 400,000 Soviet citizens in the camps of the United States and United Kingdom occupation zones in Germany and Austria. Moreover, a great number of Soviet war orphans had not yet been repatriated. All those Soviet citizens ardently desired to return to their country, but the United Kingdom, United States and French forces raised every possible obstacle to the at-

M. Tsarapkin aborde ensuite l'examen des conditions matérielles dans lesquelles les personnes déplacées qui ont eu la possibilité de quitter les camps et d'aller en Belgique, en France, au Royaume-Uni et même aux Etats-Unis, le pays le plus riche du monde capitaliste.

Des milliers de personnes déplacées qui, il y a deux ans, furent recrutées pour travailler dans les mines belges, fuient maintenant les mines et même la Belgique. La situation des réfugiés et personnes déplacées travaillant en Belgique est nettement exposée dans un article de presse, publié le 5 mai dernier par un journal de New-York; cet article prouve clairement que les conditions de travail qui sont imposées équivalent à un réel esclavage.

Le sort des personnes déplacées emmenées aux Etats-Unis s'est avéré plus misérable encore que celui de celles qui sont allées en Belgique. Des articles parus dans le *New York Times* et d'autres journaux de New-York montrent que la situation des réfugiés et personnes déplacées travaillant en Louisiane, notamment, est absolument semblable à celle que pouvaient connaître autrefois les esclaves: les personnes déplacées gagnent des salaires insignifiants, elles sont logées dans des taudis, elles n'ont pas les moyens de se procurer une alimentation suffisante, elles doivent effectuer leurs achats dans des magasins appartenant aux propriétaires de plantations, dont elles sont devenues en quelque sorte prisonnières pour dettes.

Lorsqu'on connaît la situation des personnes déplacées aux Etats-Unis, on a peine à imaginer dans quelles conditions peuvent se trouver celles qui ont été emmenées au Chili et au Brésil.

La situation des réfugiés et personnes déplacées n'est pas meilleure au Canada, ainsi que le prouvent des lettres reçues par des citoyens soviétiques qui se trouvent encore dans des camps en Allemagne et des articles parus en 1948 et 1949 dans la presse canadienne, notamment dans la *Canadian Tribune* et le *Ottawa Citizen*. Des personnes déplacées ukrainiennes travaillant dans une exploitation forestière canadienne se sont adressées à la chambre de commerce locale pour lui demander de prendre leur défense; elles ont déclaré qu'elles étaient considérées comme des esclaves, que les conditions de travail étaient extrêmement dures et qu'elles étaient victimes de mesures discriminatoires et de représailles lorsqu'elles protestaient. Néanmoins, un ingénieur canadien de constructions hydro-électriques a déclaré que le rendement en travail des personnes déplacées ukrainiennes est plus élevé que celui des travailleurs canadiens. M. Tsarapkin estime qu'une telle déclaration, faite en toute candeur, révèle les buts réels de ceux qui sabotent le rapatriement des personnes déplacées: elle est une preuve convaincante du fait que certains milieux, dans divers pays, cherchent à recruter de la main-d'œuvre parmi les personnes déplacées, non pas pour des motifs humanitaires, mais à des fins commerciales égoïstes.

Après avoir brossé ce tableau du sort misérable des réfugiés et personnes déplacées qui ont été emmenés dans différents pays, M. Tsarapkin indique qu'il y a encore plus de 400.000 citoyens soviétiques dans les camps des zones d'occupation américaine et britannique en Allemagne et en Autriche. En outre, un grand nombre d'enfants soviétiques devenus orphelins pendant la guerre n'ont pas encore été rapatriés. Tous ces citoyens soviétiques brûlent du désir de rentrer dans leur patrie, mais les autorités britanniques, américaines et françaises dressent tous les obstacles possibles

tainment of that legitimate desire. With the collusion of those authorities, and that of the officials of the IRO, an atmosphere hostile to the USSR and to the peoples' democracies of eastern Europe was being created in the refugee camps. That was clearly proved by a great number of facts. Soviet citizens, on their return to the USSR, had related the difficulties that they had had in escaping from a camp near Brunswick; another, on his arrival in the Soviet Union, had revealed the action which had been taken against refugees and displaced persons in the Hanover camp.

When the question of refugees and displaced persons had been considered, the USSR delegation had stressed the fact that it was essential to dismiss from the administration of the camps all persons who had collaborated with fascists, all war-criminals, and all those who, by their activities, were hampering repatriation and thus were preventing the observance of the General Assembly's decisions. However, nothing had been done in that respect. All such persons, who hated the Soviet Union and the peoples' democracies, were engaged in the camps in a sinister task, aided and abetted by the occupation authorities. Refugees and displaced persons were subjected to a propaganda of hatred against the USSR; they were the victims of measures clearly designed to prevent any repatriation: such measures varied from mere intimidation to the most violent reprisals. Refugees and displaced persons were told that they would be persecuted if they returned to their countries of origin. Those who, in spite of such threats, expressed the desire to return to their countries, were victims of punishment, which might go as far as death. Mr. Tsarapkin quoted three cases of Soviet citizens who had been killed for having expressed the desire to be repatriated.

He stated that there were war criminals in the International Refugee Organization itself, and quoted the case of the Munich office, of the representative at Passing. Moreover, in the United Kingdom occupation zone, the chief of the labour section was a former officer in the Latvian battalions of the German Army.

Mr. Tsarapkin concluded that neither the IRO nor the United States, United Kingdom, and French Governments considered themselves bound by the decisions of the General Assembly, or by the decision of the Council of Foreign Ministers of 23 April 1947, a decision which had provided for the handing over of war criminals. On the contrary, those Governments used war criminals to recruit labour among the displaced persons and refugees; meanwhile the occupation authorities prohibited representatives of the countries of origin of the refugees from entering the camps to communicate with their fellow-citizens.

The USSR delegation thought that the existing situation was absolutely unacceptable. It protested categorically against the sabotage of repatriation, for which an effort was being made to substitute "resettlement" of refugees and displaced persons in other countries, an action which condemned the persons concerned to an inferior status, and reduced them to permanent slavery.

The USSR delegation also protested against the policy of the IRO, which was resettling displaced persons and refugees in an illegal manner. Most of the refugees were peace-loving people, who had worked in their fields or shops until

contre la réalisation de ce désir légitime. Avec la complicité de ces autorités, comme avec celle des fonctionnaires de l'OIR, on crée dans les camps de réfugiés une atmosphère hostile à l'URSS et aux pays de démocratie populaire de l'Europe orientale. Ceci est abondamment prouvé par un grand nombre de faits. Des citoyens soviétiques ont relaté, à leur retour en URSS, les difficultés qu'ils ont eues à s'enfuir d'un camp près de Brunswick; un autre a fait connaître, à son arrivée dans l'Union soviétique, les mesures qui sont prises dans le camp de Hanovre contre les réfugiés et personnes déplacées.

Dès que l'on a commencé à examiner la question des réfugiés et personnes déplacées, la délégation de l'URSS a souligné qu'il était essentiel d'écarter de l'administration des camps toutes les personnes qui ont collaboré avec les fascistes, tous les criminels de guerre, ainsi que tous ceux qui, par leurs activités, entravent le rapatriement et empêchent ainsi le respect des décisions de l'Assemblée générale. Cependant, rien de tout cela n'a été fait. Toutes ces personnes, qui haïssent l'Union soviétique et les pays de démocratie populaire se livrent dans les camps à une tâche ténébreuse, avec la complicité et l'aide des autorités d'occupation. Les réfugiés et personnes déplacées sont soumis à une propagande de haine à l'égard de l'URSS; ils sont l'objet de mesures destinées à empêcher absolument tout rapatriement; ces mesures vont de l'intimidation simple aux représailles les plus violentes. On affirme aux réfugiés et personnes déplacées que, s'ils retournent dans leur pays d'origine, ils seront persécutés. Ceux qui, malgré ces menaces, expriment le désir de rentrer dans leur pays sont victimes de sanctions allant jusqu'à la mort. M. Tsarapkin cite trois exemples de citoyens soviétiques qui ont ainsi trouvé la mort pour avoir manifesté le désir d'être rapatriés.

Dans l'Organisation internationale pour les réfugiés elle-même, on trouve des criminels de guerre; M. Tsarapkin cite le cas du bureau de Munich et du représentant à Passing. De même, dans la zone britannique d'occupation, le chef de la section de la main-d'œuvre est un ancien officier des bataillons lettons de l'armée allemande.

M. Tsarapkin en conclut que ni l'OIR, ni les Gouvernements des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France ne s'estiment liés par les décisions de l'Assemblée générale, non plus que par la décision du Conseil des Ministres des affaires étrangères du 23 avril 1947, décision qui prévoyait la livraison des criminels de guerre. Bien au contraire, ces Gouvernements utilisent les criminels de guerre pour recruter la main-d'œuvre parmi les personnes déplacées et les réfugiés, cependant que les autorités d'occupation empêchent les représentants des pays d'origine des réfugiés de pénétrer dans les camps pour entrer en relation avec leurs concitoyens.

La délégation de l'URSS estime que cette situation est absolument inacceptable. Elle proteste catégoriquement contre le sabotage du rapatriement, que l'on essaye de remplacer par la "réinstallation" des réfugiés et personnes déplacées dans d'autres pays, action qui condamne les intéressés à une condition inférieure et les livre à un esclavage définitif.

La délégation de l'URSS s'élève également contre la politique de l'OIR, qui réinstalle les personnes déplacées et les réfugiés d'une façon illégale. La plupart des réfugiés sont des gens paisibles, qui travaillaient dans leurs champs ou leurs

the Nazis had enslaved them in Germany; to state that such displaced persons did not wish to return to their countries was totally unfounded libel. No one had submitted any proof that hundreds of thousands of Soviet citizens who were still in the camps had decided to content themselves with an inferior status abroad, where they were reduced to shameful exploitation, or to remain in the camps in an ignominious situation, rather than to return to their country of origin. It was impossible to believe that the terrorized population of the refugee and displaced persons camps could, in reality, freely choose between repatriation and removal to foreign countries.

If hundreds of thousands of refugees and displaced persons had not yet been repatriated, it was not because they did not wish to return to their homes, but because of the efforts of the United States, the United Kingdom and a few other countries to transform the refugee camps into sources of cheap labour to be used in United Kingdom and United States enterprises. It was in that sense that the statement made by the United States representative at the eighth session of the Economic and Social Council must be interpreted¹; that representative had said that, in his opinion, the essential function of the IRO in the future would be to resettle displaced persons, and not to repatriate them. That opinion of the United States representative had been transformed by the Economic and Social Council into resolution 208 (VIII) approving the activities of the IRO. It was necessary to say, to the utter shame of mankind, that the mass transfers of labour begun by the Hitlerite invaders were still continuing. The German fascists had been defeated, but their impious work continued; hundreds of thousands of persons who had been driven from their homes by nazi invaders were still being driven farther and farther away. The only difference was that that work was being carried on by the United Kingdom and the United States, thanks to the IRO, which had been created by those Governments. It seemed that the IRO had no other aim than to collect the spoils, and then redistribute them among the slave-traders who competed with each other to obtain the maximum of such cheap labour.

A large number of displaced persons had been sent into more than twenty countries. The United States Congress had adopted a bill which made it possible to bring to the United States more than 200,000 refugees and displaced persons; there were plans for increasing that number to more than 400,000. Australia had requested 200,000 refugees and displaced persons; tens of thousands had been taken into France and Belgium and the Governments of those countries had concluded agreements with the IRO to increase the recruitment. According to official statistics, the IRO had resettled, during the second half of 1948, more than 130,000 refugees and displaced persons, who had been sent mainly to the United States, the United Kingdom, France, Canada and the Latin-American countries. There they were exploited and reduced to absolute slavery, thanks to the effective collaboration of the IRO. If all the statements made by the countries desiring labour were considered, it would be easily

ateliers jusqu'à ce que les hitlériens les aient soumis à l'esclavage en Allemagne; affirmer que ces personnes déplacées ne veulent pas rentrer dans leurs pays est une calomnie inventée de toutes pièces. Personne n'a donné de preuves établissant que les centaines de milliers de citoyens soviétiques qui se trouvent encore dans les camps ont décidé de se contenter d'un statut inférieur, dans un pays étranger où ils sont livrés à une exploitation éhontée, ou de rester dans les camps, dans une situation infamante, plutôt que de rentrer dans leur pays d'origine. Il est impossible de croire que la population terrorisée des camps de réfugiés et personnes déplacées peut réellement choisir en toute liberté entre le rapatriement et l'envoi dans des pays étrangers.

Si des centaines de milliers de réfugiés et personnes déplacées n'ont pas encore été rapatriés, ce n'est pas parce qu'ils ne veulent pas rentrer chez eux, mais bien par suite des efforts des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de quelques autres pays pour transformer les camps de réfugiés en sources de main-d'œuvre à bon marché, qui sera utilisée dans les entreprises britanniques, américaines et autres. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre la déclaration du représentant des Etats-Unis lors de la huitième session du Conseil économique et social¹, qui dit qu'à son avis, la tâche essentielle de l'OIR consisterait, à l'avenir, à réinstaller les personnes déplacées et non pas à les rapatrier. Cette opinion du représentant des Etats-Unis a été transformée par le Conseil économique et social en sa résolution 208 (VIII) approuvant les activités de l'OIR. A l'heure actuelle, pour la plus grande honte de l'humanité, on est obligé de constater que les envois massifs de main-d'œuvre commencés par les envahisseurs hitlériens continuent toujours; les fascistes allemands ont été vaincus, mais leur œuvre impie continue: des centaines de milliers de personnes, chassées de leur foyer par les envahisseurs nazis, sont toujours chassées de plus en plus loin. La seule différence est que cette œuvre est maintenant accomplie par le Royaume-Uni et les Etats-Unis, grâce à cet organisme créé par eux, l'Organisation internationale pour les réfugiés. Il semble que l'OIR n'ait pas d'autre but que de rassembler le butin, puis de le répartir entre les négriers qui rivalisent entre eux pour obtenir le maximum de cette main-d'œuvre à bon marché.

Un nombre important de personnes déplacées a été envoyé dans plus de vingt pays. Le Congrès des Etats-Unis a adopté un projet de loi permettant de faire venir aux Etats-Unis plus de 200.000 réfugiés et personnes déplacées; il existe des plans pour porter ce nombre à plus de 400.000. L'Australie a demandé 200.000 réfugiés et personnes déplacées; des dizaines de milliers ont été emmenés en France et en Belgique et les Gouvernements de ces pays ont conclu des accords avec l'OIR pour intensifier ce recrutement. D'après les chiffres officiels, l'OIR a réinstallé, au cours du deuxième semestre de 1948, plus de 130.000 réfugiés et personnes déplacées, qui ont été envoyés principalement aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en France, au Canada et dans les pays de l'Amérique latine. Ils y sont exploités et réduits à un esclavage complet, grâce à la collaboration efficace de l'OIR. M. Tsarapkin estime que, si l'on tient compte de toutes les déclarations faites par les pays désireux de recevoir de la main-d'œuvre, on

¹ See *Official Records of the Economic and Social Council*, Fourth Year, Eighth Session, 267th meeting.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social*, quatrième année, huitième session, 267^{ème} séance.

understood why repatriation was being sabotaged and why it was being gradually replaced by "re-settlement".

In considering the question of displaced persons and refugees, the attitude of numerous delegations in regard to repatriation could not be passed over in silence. The countries which had suffered most from the Nazi invasion and which still had hundreds of thousands of their nationals condemned to exile were, in their justifiable desire to gather together their citizens, opposed both in the IRO and in the United Nations, by those who had not suffered and for whom the suffering of others was a source of income and a means of bettering their own economic situation. Grandiloquent statements had been made on human rights, ethics, brotherhood, and human dignity, but those had been only words. In reality, those who talked thus were doing their utmost to keep the unfortunate refugees, unprotected by their Governments and the laws of their countries, in exactly the same situation.

If the United Kingdom and the United States representatives were annoyed by the consideration of the problem of refugees and displaced persons, if they said that the delegations of eastern Europe repeated the same arguments over and over again, the reason was that the problem itself had not changed: the problem remained precisely the same as it had been four years ago.

The current attitude of Anglo-American occupation authorities towards Soviet nationals was only a reflection of the general hostile policy of the ruling circles of the United States and the United Kingdom with regard to the USSR and the peoples' democracies. That, and not the slander about the so-called "iron curtain", was the real reason for the cessation of repatriation. The USSR could not accept the "re-settlement" of refugees and displaced persons or, more precisely, the scattering of those unfortunate people throughout the world. Displaced persons, whatever their origin or skill, were usually forced to work in mines in France, Belgium, Chile or on plantations in Brazil and Louisiana, where conditions of slave labour still prevailed. The USSR would continue to urge the United Nations to carry out the General Assembly's resolutions, which required the immediate repatriation of refugees and displaced persons.

Mr. Tsarapkin concluded by saying that it was the duty of the United Nations to put an end to the shameful policy of the United States and the United Kingdom in regard to refugees and displaced persons, and to attend to the effective implementation of the resolutions 8(I) and 62 (I). The draft resolution submitted by Poland contained the minimum of what had to be done to complete, in 1949, the repatriation of refugees and displaced persons. The USSR delegation would vote for that resolution.

General McNAUGHTON (Canada) recalled the Soviet Union's frequently repeated accusations against his country to the effect that Canada was exploiting labour recruited from among refugees. Doubtless those charges had been made over and over again only because the delegations of the

comprend aisément pourquoi le rapatriement est saboté et graduellement remplacé par la "reinstallation".

En examinant la question des personnes déplacées et des réfugiés, on ne saurait passer sous silence l'attitude de nombreuses délégations à l'égard du rapatriement. Les pays qui ont particulièrement souffert de l'invasion nazie et qui voient encore des centaines de milliers de leurs ressortissants condamnés à l'exil se heurtent, dans leurs aspirations légitimes pour rassembler leurs citoyens, à l'opposition, tant à l'OIR qu'au sein même de l'Organisation des Nations Unies, de tous ceux qui n'ont pas souffert et pour qui les souffrances d'autrui sont une source de revenus et un moyen d'améliorer leur propre situation économique. On a parlé en termes grandiloquents des droits de l'homme, de la morale, de la fraternité, de la dignité humaine; mais ce n'étaient là que des mots. En réalité, ceux qui parlent ainsi font tout ce qu'ils peuvent pour maintenir la situation actuelle des malheureux réfugiés privés de l'appui de leur Gouvernement et des lois de leur pays.

Si l'examen du problème des réfugiés et personnes déplacées suscite chez les représentants du Royaume-Uni et des Etats-Unis des sentiments d'irritation, si l'on reproche aux délégations de l'Europe orientale de répéter toujours les mêmes arguments, c'est que rien n'est changé quant au problème lui-même: tel qu'il se posait il y a quatre ans, le problème du rapatriement se pose encore aujourd'hui.

L'attitude actuelle des autorités anglo-américaines d'occupation à l'égard des ressortissants soviétiques n'est que le reflet d'une politique générale d'hostilité adoptée par les milieux dirigeants des Etats-Unis et du Royaume-Uni à l'égard de l'URSS et des pays de démocratie populaire. C'est là que réside la cause réelle de l'arrêt du rapatriement et non pas dans les calomnies au sujet du prétendu "rideau de fer". La délégation de l'Union soviétique ne saurait accepter la "réinstallation" des réfugiés et personnes déplacées, ou plus exactement la dispersion de ces malheureux dans différents pays. Quelle que soit leur origine ou leur spécialité, ces personnes déplacées sont en général condamnées à travailler dans les mines, en France, en Belgique ou au Chili, ou dans les plantations du Brésil et de la Louisiane, où l'on applique encore des conditions de travail esclavagistes. La délégation de l'URSS continuera à insister pour que l'Organisation des Nations Unies assure l'exécution des résolutions de l'Assemblée générale, qui exigent un prompt rapatriement des réfugiés et personnes déplacées.

M. Tsarapkin conclut en déclarant que l'Organisation des Nations Unies a pour devoir de faire obstacle à la politique honteuse des Etats-Unis et du Royaume-Uni à l'égard des réfugiés et personnes déplacées et de veiller à la mise en vigueur effective des résolutions 8 (I) et 62 (I). Le projet de résolution présenté par la Pologne contient le minimum de ce qu'il faut faire pour terminer, en 1949, le rapatriement des personnes déplacées et des réfugiés. La délégation de l'URSS votera pour ce projet de résolution.

Le général McNAUGHTON (Canada) évoque les accusations maintes fois répétées que l'Union soviétique a portées contre son pays et selon lesquelles le Canada exploiterait la main-d'œuvre recrutée parmi les réfugiés. Sans doute, ces accusations ne sont-elles si souvent répétées que parce

Slavic countries hoped that someone would finally believe them if they dwelt on the matter long enough.

Canada was proud of its part in assisting refugees and displaced persons to find new homes. It had already taken in 64,860 displaced persons, and hoped to receive 100,000 in all. The Canadian Government and people warmly welcomed those unfortunates and were prepared to go to all lengths to make their lives easier in their country of adoption, while allowing them complete freedom to return to eastern Europe if they wished.

The Canadian delegation would vote for the Third Committee's resolution and against the Polish resolution.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) noted the desperate light in which the USSR representative viewed the fact that some hundreds of thousands of individuals refused to swell the ranks of those who had been subjected to forced labour in the Soviet Union.

The Chilean Government had wished to contribute to the solution of the problem by receiving displaced persons. In Latin America displaced persons would have the same opportunities opened to them that immigrants had traditionally enjoyed in that free and hospitable land.

The PRESIDENT put to the vote the draft resolution contained in the report of the Third Committee (A/871).

The resolution was adopted by 42 votes to 6, with 4 abstentions. 281

The PRESIDENT then took up the draft resolution of Poland (A/883). Having stated that, at the request of the Polish delegation, the vote would be taken in parts, he put to the vote the preamble of the draft resolution.

The preamble was rejected by 26 votes to 10, with 13 abstentions.

The PRESIDENT then put to the vote sub-paragraphs (a) and (b) of paragraph 1 of the operative part.

Those sub-paragraphs were rejected by 26 votes to 10, with 12 abstentions.

The PRESIDENT put to the vote the remainder of paragraph 1 of the operative part.

That part of the paragraph was rejected by 29 votes to 6, with 16 abstentions.

The PRESIDENT put to the vote paragraph 2 of the operative part.

The paragraph was rejected by 25 votes to 6, with 18 abstentions.

The PRESIDENT put to the vote paragraph 3 of the operative part.

The paragraph was rejected by 28 votes to 3, with 20 abstentions.

The PRESIDENT put to the vote paragraph 4 of the operative part.

Paragraph 4 was rejected by 26 votes to 6, with 17 abstentions.

Mr. LEBEAU (Belgium), on a point of order opposed voting on the Polish draft resolution as a whole. Since the Assembly had rejected each paragraph of the draft resolution, there remained no text on which to vote. Mr. Lebeau realized that there were precedents to the contrary, but he challenged those precedents, which he considered dangerous for the future.

que les délégations des pays slaves espèrent qu'on finira par les croire si elles insistent assez longtemps.

Le Canada est fier d'avoir aidé réfugiés et personnes déplacées à se refaire un foyer. Il a déjà reçu 64.860 personnes déplacées et espère en accueillir en tout 100.000. Le Gouvernement et le peuple canadiens reçoivent de grand cœur ces malheureux et sont prêts, tout en les laissant parfaitement libres de retourner en Europe orientale, s'ils le désirent, à tout faire pour leur rendre la vie plus facile dans leur pays d'adoption.

La délégation du Canada votera pour le projet de résolution de la Troisième Commission et contre le projet de la Pologne.

M. SANTA CRUZ (Chili) constate le désespoir avec lequel le représentant de l'URSS considère le fait que quelques centaines de milliers de personnes refusent d'aller grossir les rangs de tous ceux qui, dans l'Union soviétique, sont soumis au travail forcé.

En accueillant les personnes déplacées, le Gouvernement chilien a voulu contribuer à la solution du problème. Les personnes déplacées voient s'ouvrir devant elles, en Amérique latine, le même avenir qui s'est, depuis longtemps, ouvert aux immigrants sur cette terre libre et hospitalière.

Le PRÉSIDENT met aux voix le projet de résolution qui figure dans le rapport de la Troisième Commission (A/871).

Par 42 voix contre 6, avec 4 abstentions, la résolution est adoptée.

Le PRÉSIDENT passe au projet de résolution de la Pologne (A/883). A la demande de la délégation polonaise, le vote a lieu par division. Le Président met d'abord aux voix le préambule de la résolution.

Par 26 voix contre 10, avec 13 abstentions, le préambule est rejeté.

Le PRÉSIDENT met ensuite aux voix les alinéas a) et b) du paragraphe 1 du dispositif.

Par 26 voix contre 10, avec 12 abstentions, ces alinéas sont rejetés.

Le PRÉSIDENT met aux voix la fin du paragraphe 1 du dispositif.

Par 29 voix contre 6, avec 16 abstentions, cette partie du paragraphe est rejetée.

Le PRÉSIDENT met aux voix le paragraphe 2 du dispositif.

Par 25 voix contre 6, avec 18 abstentions, le paragraphe 2 est rejeté.

Le PRÉSIDENT met aux voix le paragraphe 3 du dispositif.

Par 28 voix contre 3 avec 20 abstentions, le paragraphe 3 est rejeté.

Le PRÉSIDENT met aux voix le paragraphe 4 du dispositif.

Par 26 voix contre 6, avec 17 abstentions, le paragraphe 4 est rejeté.

M. LEBEAU (Belgique) présente une motion d'ordre pour s'opposer à ce qu'il soit procédé au vote sur l'ensemble du projet de résolution de la Pologne. L'Assemblée générale ayant rejeté chacun des paragraphes de ce projet, il n'y a plus de texte sur lequel elle puisse voter. M. Lebeau n'ignore pas qu'il existe des précédents en sens contraire, mais la Belgique conteste ces précédents, qu'elle considère comme dangereux pour l'avenir.

The PRESIDENT referred to the precedent established at previous meetings. It seemed to him logical for the Assembly to reject each part of a resolution taken separately and then to accept the whole, which was formed of those parts linked together.

For that reason, although he did not wish to dispute the position of the representative of Belgium, the President asked him not to start a discussion at that point, and preferred to abide by established practice.

The President put to the vote the Polish draft resolution as a whole.

The Polish draft resolution as a whole was rejected by 31 votes to 6, with 14 abstentions.

173. Discriminations practised by certain States against immigrating labour and, in particular, against labour recruited from the ranks of refugees: report of the Third Committee (A/872)

The PRESIDENT explained that the General Assembly had before it a draft resolution which appeared in the report of the Third Committee (A/872).

Mr. KATZ-SUCHY stressed the importance which the Polish delegation attached to the question. However, in view of the great number of items on the agenda of the current session, his delegation had agreed that, because of its importance, the question should be deferred to the fourth session.

It had not agreed, however, that the question should be removed from the agenda, as the resolution appeared to indicate.

Mr. Katz-Suchy therefore proposed that the following paragraph should be added to the draft resolution:

"Recommends the Secretary-General to include this item in the provisional agenda of the fourth regular session of the General Assembly, as an item outstanding from the agenda of the third regular session."

The PRESIDENT put this amendment to the vote.
The amendment was adopted.

The PRESIDENT put the amended draft resolution to the vote.

The resolution, as amended, was adopted.

The meeting rose at 1.15 a.m.

TWO HUNDRED AND SIXTEENTH PLENARY MEETING

Held at Flushing Meadow, New York, on Tuesday, 17 May 1949, at 11.30 a.m.

President: Mr. H. V. EVATT (Australia).

174. Report of the Credentials Committee

Mr. TARASENKO (Ukrainian Soviet Socialist Republic), Chairman of the Credentials Commit-

Le PRÉSIDENT fait mention des précédents établis au cours de séances précédentes. Il lui semble logique que l'Assemblée générale puisse rejeter chaque partie d'une résolution prise isolément, et accepter l'ensemble que forment ces parties liées entre elles.

C'est pourquoi, sans donner tort au représentant de la Belgique, le Président lui demande de ne pas engager une discussion sur ce point et préfère s'en tenir à la coutume établie.

Le Président met aux voix l'ensemble du projet de résolution de la Pologne.

Par 31 voix contre 6, avec 14 abstentions, l'ensemble du projet de résolution est rejeté.

173. Mesures discriminatoires prises par certains Etats contre la main-d'œuvre émigrée, et notamment, contre la main-d'œuvre recrutée parmi les réfugiés: rapport de la Troisième Commission (A/872)

Le PRÉSIDENT rappelle que l'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution qui figure au rapport de la Troisième Commission (A/872).

M. KATZ-SUCHY (Pologne) souligne l'importance que la Pologne attache à la question. Cependant, étant donné le grand nombre de points inscrits à l'ordre du jour de la présente session, la délégation polonaise a accepté que la question, en raison de son importance, fût renvoyée à la quatrième session.

Elle n'a pas accepté, pour autant, que ce point fût rayé de l'ordre du jour, comme semble l'indiquer le projet de résolution.

M. Katz-Suchy propose donc d'ajouter au projet de résolution le paragraphe suivant:

"Recommande au Secrétaire général d'inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de la quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale, en tant que point demeuré en suspens de l'ordre du jour de la troisième session ordinaire."

Le PRÉSIDENT met cet amendement aux voix.
L'amendement est accepté.

Le PRÉSIDENT met aux voix le projet de résolution ainsi amendé.

La résolution ainsi amendée est adoptée.

La séance est levée à 1 h. 15.

DEUX CENT SEIZIEME SEANCE PLENIERE

Tenue at Flushing Meadow, New-York, le mardi 17 mai 1949, à 11 h. 30.

Président: M. H. V. EVATT (Australie).

174. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

M. TARASENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine), Président de la Commission de